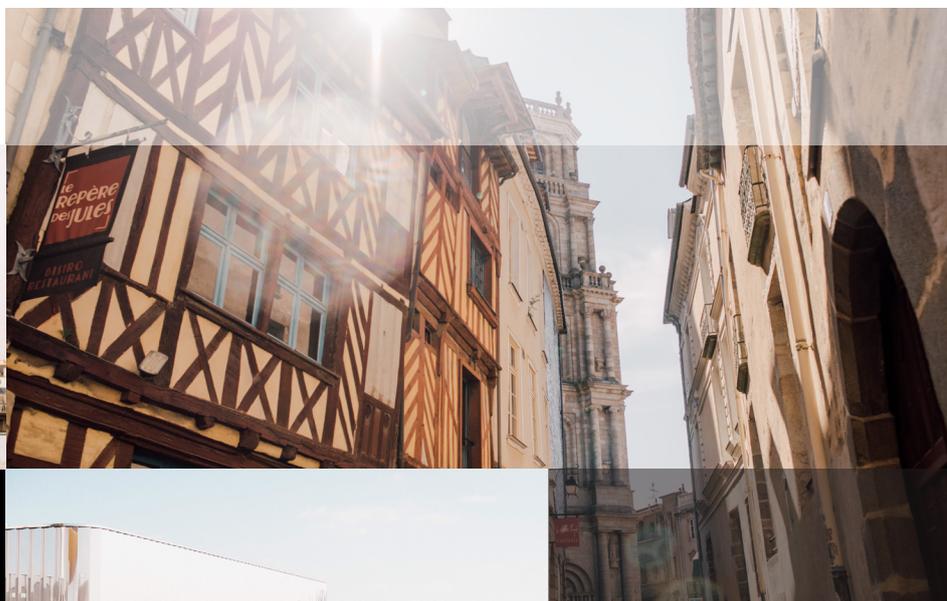




Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques

BRETAGNE



Assemblées Générales

Rennes - 7 octobre 2020

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION UNION	5
Histoire de l'Union	6
Villes membres de l'Union en 2019	8
Nouveau projet de l'Union :	10
Missions de l'Union :	11
Membres actuels du bureau de l'Union :	12
Equipe technique de l'Union	12
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	13
Projet de nouveaux statuts	14
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	21
Rapport moral de la présidente	22
Rapport d'activités 2019	25
Axe 1. Patrimoines de Bretagne	25
Axe 2. Politiques patrimoniales et touristiques	40
Axe 3. Développement et renforcement du réseau	43
Axe 4. Animation de la vie associative du réseau régional	46
Rapport financier	50
Orientations 2020	53
Calendrier 2020	57



Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques

BRETAGNE

PRESENTATION UNION



PRESENTATION UNION /

L'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne se compose de 21 villes, réparties sur l'ensemble du territoire de la Bretagne historique. Elle regroupe 8 Villes d'Art et d'Histoire, détentrices d'un label délivré par le Ministère de la Culture et 13 Villes Historiques, dotées d'un Site Patrimonial Remarquable ; parmi ces dernières, 2 appartiennent à un Pays d'Art et d'Histoire. Toutes sont engagées et s'inscrivent dans une politique commune de sauvegarde, de valorisation et d'animation de leurs patrimoines.

A l'échelle du réseau, de nombreuses actions de valorisation et de requalification patrimoniale sont mise en place dans les villes. Sous différentes formes, ces actions de médiation et d'interprétation des patrimoines invitent habitants et visiteurs à découvrir et re-découvrir leurs patrimoines de manière originale.

Réunies, les Villes d'Art et d'Histoire et les Villes Historiques racontent l'histoire de la Bretagne et de son développement urbain. Leur mise en réseau permet aux villes de structurer une offre touristique et patrimoniale commune tout en confortant chacune en destination touristique à part entière.

Aujourd'hui l'alliance et la complémentarité des démarches patrimoniales et touristiques font de l'Union, un réseau essentiel pour la structuration d'une stratégie ambitieuse et innovante de valorisation et de promotion de la Bretagne.

HISTOIRE DE L'UNION

En 1984, prenant conscience de l'impact touristique que pouvait avoir une telle appellation sur la destination urbaine, les 7 Villes d'Art de Bretagne (Auray, Dinan, Fougères, Rennes, Saint-Malo, Vannes et Vitré), labellisées à l'époque par le Ministère de la Culture, décident de créer une Union régionale garantissant par le biais d'une charte de qualité un certain nombre d'éléments fondamentaux pour des villes à cœurs anciens : un patrimoine entretenu, un patrimoine mis en valeur, un patrimoine animé, une vie contemporaine forte.

Cette démarche, perçue à l'origine comme irréaliste par la Commission Nationale des Monuments Historiques et des Sites, emporte l'adhésion immédiate des élus des villes concernées qui souhaitent renouveler l'image touristique de la région dépendante du tout balnéaire. L'Union prend son envol au-delà des clivages politiques, réalisant des expositions, des panneaux d'entrées de villes, organisant la formation des guides conférenciers animateurs, se rapprochant des Petites Cités de Caractère® (déjà organisées en réseau depuis 1977), et créant avec elles un secrétariat permanent.

En 1989, à l'occasion des premières Assises du Tourisme Urbain à Rennes et de l'édition d'une première brochure, l'ensemble de ces villes souhaitent renforcer le rôle exceptionnel qu'elles peuvent jouer dans le développement du tourisme culturel en Bretagne.

Dans la continuité, en 1993, après l'année des Châteaux de 1991 et celle du Patrimoine Maritime en 1992, le Comité Régional du Tourisme de Bretagne, sous l'égide du Conseil Régional de Bretagne, organise l'année des Cités d'Art de Bretagne. Grande opération de promotion et de communication du patrimoine architectural urbain en Bretagne à laquelle participent les 8 Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne (Auray, Dinan, Fougères, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Vannes et Vitré) et 17 Villes

Historiques associées dans l'objectif de mettre en valeur une facette méconnue du patrimoine architectural breton et ainsi de diversifier l'image de la région.

Lancée officiellement par le Président Yvon BOURGES, l'année des Cités d'Art de Bretagne, véritable coup de projecteur sur ce qui fonde en partie l'identité bretonne, permet de révéler toute une part méconnue du patrimoine breton, la ville dans sa diversité et sa complexité. Ce mouvement permet également de renforcer la dynamique de rapprochement entre des villes dites moyennes, à fort patrimoine urbain, et leurs petites sœurs les Petites Cités de Caractère®.

Dans la continuité, 1997 est marquée par le parrainage officiel des Villes Historiques associées afin de regrouper sous une même bannière les villes à cœur ancien de Bretagne, mais ce n'est qu'en 1998 que la nouvelle Union bretonne, désormais nommée Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne (10 Villes Historiques en sont membres à côté des 8 Villes d'Art et d'Histoire) se constitue avec la Loire-Atlantique.

En 1999, le Conseil Régional de Bretagne met en place un soutien financier à l'attention des villes pour les opérations de signalisation touristique, ainsi que pour les opérations d'interprétation du patrimoine, mais aussi directement à l'Union ce qui permet, dès 2001, de professionnaliser le réseau.

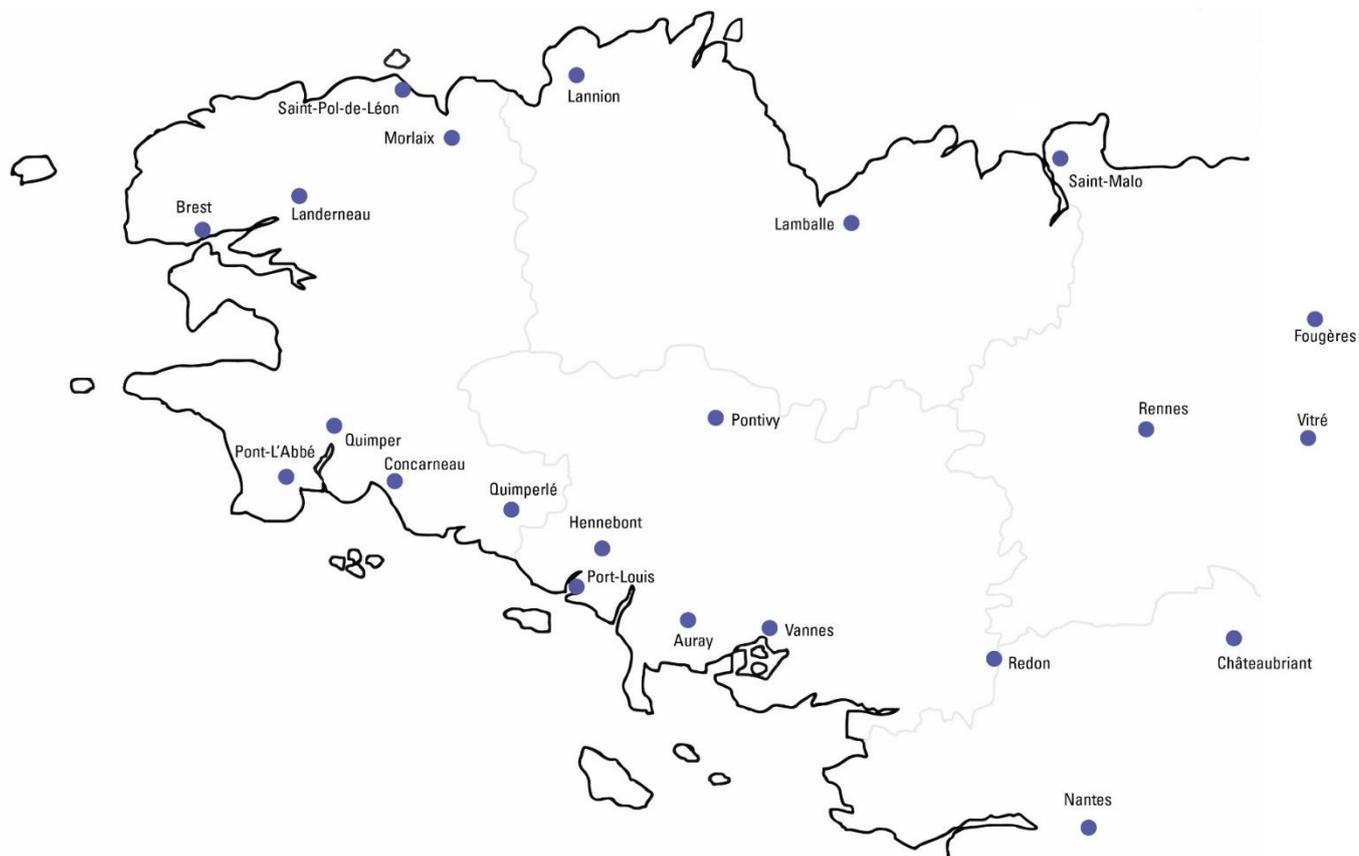
A noter, depuis 2004, l'Union organise chaque année une journée d'échanges nommée Journée Thématique de l'Union. Celle-ci permet d'aborder des problématiques communes aux villes ayant trait aux champs du patrimoine et de la culture, tout en renforçant les transversalités et en favorisant les échanges d'expériences, avec le concours d'experts et de professionnels. Cette année pour sa 17^{ème} Journée Thématique, l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne a choisi d'aborder la question de « l'éducation au patrimoine » dans le cadre des projets d'éducation artistique et culturelle.

En 2019, 35 ans après sa création, l'Union repense et valide un nouveau projet associatif (acte2) qui veille à entrer le plus possible en cohérence et en articulation avec les politiques touristiques et patrimoniales de la Région, afin d'améliorer la qualité des destinations urbaines bretonnes, en conciliant reconnaissance du patrimoine et mise en tourisme dans une perspective de développement économique et de durabilité.

Tout en tenant compte de la politique mise en place dans les Villes et Pays d'Art et d'Histoire proposée par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Union s'attache à former un dispositif permettant une coordination entre villes à caractère patrimonial dans l'objectif de renforcer la transversalité entre les politiques du patrimoine, de la culture et du développement touristique ; elle développe dans ce sens une communication au service du territoire breton à destination des habitants et des visiteurs.

Dans cette perspective, l'Union travaille étroitement sous la bannière « Patrimoines de Bretagne » avec les Petites Cités de Caractère® et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

LES VILLES MEMBRES DE L'UNION EN 2019



- Auray
- Brest
- Châteaubriant
- Concarneau
- Fougères
- Hennebont
- Lamballe
- Landerneau
- Lannion
- Morlaix
- Nantes
- Quimper
- Quimperlé
- Redon
- Rennes
- Pontivy
- Pont-L'abbé
- Port-Louis
- Vannes
- Vitre
- Saint-Malo
- Saint-Pol-de-Léon

Statut	Ville	Dépt	Nb d'habs en 2017	Année d'adhésion
	BREST	29	139 163	2017
Ville d'Art et d'Histoire	CONCARNEAU	29	19 046	1998
"	FOUGERES	35	20 235	1984
"	NANTES	44	306 694	1998
"	QUIMPER	29	63 558	1984
"	VANNES	56	52 218	1984
"	VITRE	29	17 884	1984
Métropole d'Art et d'Histoire	RENNES	35	216 268 - ville 447 429- métropole	1984
Ville Historique	AURAY	56	13 746	1984
"	CHATEAUBRIANT	29	11 854	1998
"	HENNEBONT	56	15 489	1998
"	LAMBALLE	22	13 441	2005
"	LANDERNEAU	29	15 746	1998
"	LANNION	22	19 827	2000
"	PONTIVY	56	14 491	1998
"	PONT-L'ABBE	29	8 183	2013
"	PORT-LOUIS	56	2 626	1998
"	QUIMPERLE	29	12 034	1998
"	REDON	35	8 889	2017
"	SAINT-MALO	35	46 005	1984
"	SAINT-POL-DE-LEON	29	6 589	1998

LE NOUVEAU PROJET DE L'UNION :

Le nouveau projet de l'Union validé en 2019 s'articule autour en trois axes :

AXE 1 : OBSERVATION ET VEILLE

En lien étroit avec l'Observatoire du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, les comportements, les modes de consommation et les attentes des différents visiteurs doivent être analysés et relayés auprès des villes membres pour être satisfaits.

L'Union doit également accompagner les villes dans la prospection des tendances à venir, notamment sur les thèmes du tourisme culturel en ville et du slow tourisme.

AXE 2 : ECHANGES ET ACCOMPAGNEMENT

L'Union se doit de maintenir le principe des journées thématiques et proposer des visites de terrain afin de traiter les thèmes prioritaires dégagés dans le cadre des missions d'observation et de veille dans l'objectif de permettre aux villes membres de s'adapter aux nouvelles attentes, aux exigences de qualité, aux souhaits d'innovation et de découverte des visiteurs.

L'échange des bonnes pratiques avec les acteurs de terrain doit se poursuivre en ligne via un espace numérique dédié au dialogue et au partage d'expériences.

En lien avec les partenaires associés, l'Union doit faire émerger des projets expérimentaux pour proposer une nouvelle valorisation des imaginaires de la Bretagne et mettre en place des ateliers de création de parcours avec les professionnels qui sont au cœur des enjeux artistiques, urbains, paysager et architecturaux dans les villes.

AXE 3 : STRUCTURATION ET COMMUNICATION

L'Union doit contribuer à la lisibilité de la destination urbaine de la région Bretagne en menant une politique active de communication basée sur les particularités, les expériences uniques, et les offres culturelles (au sens large) de grande qualité proposées par les villes.

Les villes bretonnes doivent gagner en notoriété et l'Union doit pouvoir y contribuer en renforçant l'image des villes membres avant, pendant et après les visites, grâce à des actions de communication adaptées aux publics ciblés et à leurs origines, en lien étroit avec le plan d'actions du Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

LES MISSIONS DE L'UNION :



ACCOMPAGNEMENT, à la demande des villes, dans la mise en œuvre de politiques patrimoniales, et soutien à la mise en valeur des aspects culturels, architecturaux et paysager des villes.



MISE EN RESEAU ET COORDINATION d'élus, de techniciens ainsi que d'acteurs et d'experts du tourisme et du patrimoine sur des projets communs.



VEILLE sur les projets menés par les villes du réseau, l'actualité patrimoniale nationale et internationale.



ORGANISATION DE GROUPES DE TRAVAIL, Journées Techniques et Journées Thématiques.



ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE au sein des destinations touristiques



COMMUNICATION ET PROMOTION valorisant les spécificités locales et les offres proposées par les villes pour renforcer l'image de la destination urbaine.

LES MEMBRES ACTUELS DU BUREAU DE L'UNION :

Gwenaëlle GOUZIEN, Présidente, Conseillère Municipale déléguée au patrimoine de Quimper, sous la précédente mandature.

Marc DROGUET, Vice-président, Adjoint en charge du patrimoine et du tourisme de Redon, sous l'actuelle mandature.

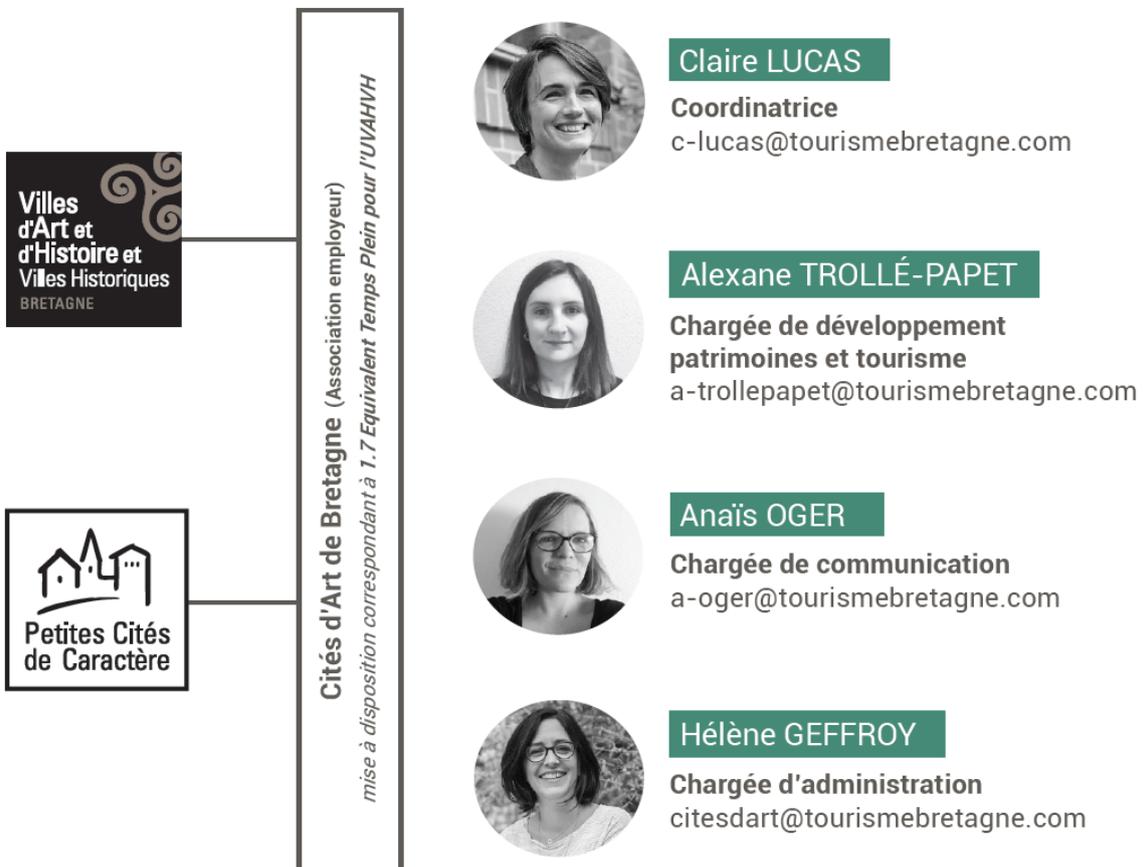
Marie-France TRMAL, Vice-présidente, Conseillère Municipale délégué au patrimoine de Landerneau, sous l'actuelle mandature.

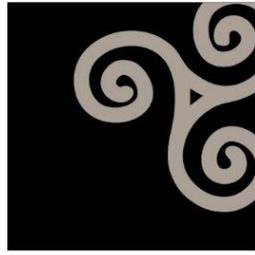
Marie-Annick BOUQUAY, Vice-présidente, Adjointe en charge du patrimoine de Vitré, sous la précédente mandature.

Laurence KERSUZAN, Trésorière, Adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et des animations de Pontivy, sous la précédente mandature.

Jean-Bernard VIGHETTI, Délégué Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne.

L'EQUIPE TECHNIQUE DE L'UNION :





Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques

BRETAGNE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



PROJET DE NOUVEAUX STATUTS

Dans l'objectif d'adapter aux mieux les statuts de l'Union aux besoins du projet, une mouture révisée des statuts est proposée aux adhérents :

ARTICLE 1 -

«L'Union bretonne des Villes d'Art et d'Histoire», fondée en 1984, et élargie aux villes historiques en 1997, est ainsi dénommée «Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne».

ARTICLE 2 -

L'Union a pour objet la mise en réseau de villes (et métropoles) qui développent des politiques de protection, de restauration, de valorisation et de médiation autour des patrimoines, et qui en lien avec leur EPCI sont engagées dans des stratégies de développement touristique à partir de leurs patrimoines ;

Dans cette perspective, les objectifs de l'Union sont de :

DEVELOPPER et ANIMER un réseau de villes engagé dans la protection et la valorisation du patrimoine qui participe au développement touristique de la Région Bretagne ;

RENFORCER les actions mutualisées en accompagnant les projets innovants et en partageant les expériences positives des villes ;

MIEUX FAIRE CONNAITRE l'originalité et les spécificités des villes bretonnes auprès des visiteurs en développant des actions de communication ciblées ;

CONSTRUIRE une identité bretonne commune aux villes membres par l'animation d'une offre touristique et culturelle spécifique ;

PORTER la voix des communes dans les actions conduites par « Patrimoines de Bretagne » et les destinations touristiques. Relayer et partager les informations avec les communes concernées ;

ASSURER UNE VEILLE sur les projets nationaux et européens pouvant concerner le réseau ;

REPRESENTER le réseau dans des manifestations (colloques, séminaires, ...) régionales, nationales.

Ainsi, dans le cadre de cette Union, les villes membres considèrent leur patrimoine, comme une ressource dans l'accompagnement et la structuration d'opérations urbaines, culturelles et touristiques ; ressource pour un développement économique durable ; ressource dans une recherche de cohésion autour d'une identité commune.

L'alliance et la complémentarité des démarches patrimoniales et touristiques font de l'Union, un réseau essentiel pour la structuration d'une stratégie ambitieuse et innovante de valorisation et de promotion de la Bretagne.

L'intérêt d'un réseau comme l'Union va au-delà de la simple addition des qualités patrimoniales des villes membres. Réunies, ces villes racontent une histoire, celle du développement urbain en Bretagne, et légitiment culturellement son positionnement sur le marché du tourisme.

ARTICLE 3 -

Le siège social de l'Union est fixé, dans les locaux du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, 1 rue Raoul Ponchon, à Rennes.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu sur simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 -

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 -

L'Union est composée de : membres actifs, membres associés et membres d'honneur.

Tous les membres de l'Union participent au bon fonctionnement de celle-ci. Ils s'interdisent toute considération politique ou confessionnelle dans l'exercice des activités de l'Union et étrangère à son objet.

- 1 - Les membres actifs sont les villes (et métropoles) adhérentes à l'Union, représentées par deux élus régulièrement mandatés à cet effet, par le Conseil Municipal (ou le Conseil Métropolitain), ou représentées par un élu municipal et un élu communautaire mandatés à cet effet par leur instance respective, au regard du financement apporté par leur collectivité.

Les membres actifs sont des personnes morales qui prennent part au vote lors des assemblées de l'Association, à raison de deux voix par ville (ou métropole) adhérente.

- 2 - Les membres associés sont des personnes morales désignées par le Conseil d'Administration de l'Union, au regard de leurs compétences. A ce titre, y figurent les partenaires institutionnels, financiers et opérationnels, ainsi que les réseaux partenaires.

Les membres associés peuvent participer aux travaux et aux assemblées, avec voix consultative.

NOUVEAUX STATUTS /

Le Conseil d'Administration se réserve, par ailleurs, le droit d'associer tout organisme ou toute personne morale ou physique pouvant contribuer à l'information ou à l'animation de l'Union.

- 3 - Les membres d'honneur sont des personnes physiques désignées par le Conseil d'Administration, au regard des services rendus auprès de l'Union.

Les membres d'honneur peuvent participer aux travaux et aux assemblées, avec voix consultative.

ARTICLE 6 -

La qualité de membre s'acquiert par décision de l'Assemblée Générale de l'Union, sur proposition du Conseil d'Administration ; la demande d'adhésion par la ville (ou la métropole) ayant été formulée par écrit, accompagnée d'une délibération de son Conseil Municipal (ou Conseil Métropolitain).

La qualité de membre se perd :

- 1 - par la démission validée par le conseil municipal ou communautaire ;
- 2 - par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non-respect des clauses d'engagement à l'Union, pour non-paiement de la cotisation, ou pour non-conformité aux règles de l'Union, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 7 -

L'Assemblée Générale de l'Union est composée de membres actifs, de membres associés, et de membres d'honneur. Seuls les membres actifs, à jour de leur cotisation, peuvent prendre part au vote.

- 1 - L'Assemblée Générale élit pour le mandat municipal, au sein de ses membres actifs, un Conseil d'Administration. Ce Conseil d'Administration doit être composé d'un maximum de neuf membres actifs. L'élection ayant lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, les candidatures doivent être déposées par écrit, auprès de l'Union, quinze jours avant l'Assemblée. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de l'un ou l'autre des membres, le Conseil d'Administration pourvoit à son remplacement provisoire par cooptation, ce ou ces nouveaux membres devant obtenir l'assentiment de l'Assemblée Générale suivante.

- 2 - A la première Assemblée Générale qui suit les élections municipales, l'Assemblée élit le Conseil d'Administration en tenant compte des candidatures reçues. Ce Conseil d'Administration élit, pour la durée du mandat municipal, parmi ses membres, et à bulletin secret, un Bureau. Ce Bureau comprend un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire.

ARTICLE 8 -

L'Assemblée Générale Ordinaire doit être convoquée au moins une fois par année civile. C'est elle qui élit le Conseil d'Administration. Elle doit avoir lieu impérativement dans le quatrième mois suivant le renouvellement des équipes municipales qui désignent leurs représentants (en tant que personnes morales), formant les membres actifs.

1 - L'Assemblée Générale ne peut véritablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres actifs plus un ayant droit sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée dans les quinze jours avec le même ordre du jour et peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Toutes les décisions sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés ayant droit. Un vote à bulletin secret peut être demandé si plus de 10% des membres présents le sollicitent. Une feuille de présence signée à l'entrée en séance atteste du droit de vote des membres ayant droit. Chaque membre présent ne peut disposer que de deux pouvoirs qui devront être présentés à l'inscription sur la feuille de présence. Ces pouvoirs écrits devront être annexés à la feuille de présence.

2 - L'Union peut être convoquée en Assemblée Générale Extraordinaire par le Président, à l'initiative du Conseil d'Administration ou sur demande émanant de plus du tiers de ses membres. Cette Assemblée doit avoir lieu dans le mois qui suivra cette décision. Elle ne peut débattre que des questions expressément indiquées à l'ordre du jour figurant obligatoirement sur la convocation. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés ayant droit (sauf pour les modifications de statuts selon les dispositions de l'article 16), nul ne pouvant détenir plus d'un pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, dans les quinze jours, avec le même ordre du jour. Dans sa seconde réunion, elle délibère valablement, quel que soit le nombre de ses membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres actifs de l'Union présents ou représentés.

ARTICLE 9 -

Le Conseil d'Administration de l'Union se réunit sur convocation du Président ou à la demande écrite de la moitié de ses membres, ceci aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Union.

1 - L'ordre du jour est fixé par le Président.

2 - Le Conseil d'Administration étant constitué de neuf membres élus, ceux-ci peuvent se faire représenter par un technicien de leur collectivité mandaté de son pouvoir.

NOUVEAUX STATUTS /

- 3 - Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés (dont cinq membres présents devant être des élus). Deux procurations sont acceptées par membre présent. En cas de nécessité de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.
- 4 - Les délibérations sont constatées par procès-verbaux, validés par le Président, avant transmission aux membres.
- 5 - Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra se voir exclure du Conseil d'Administration.

ARTICLE 10 -

Le Bureau de l'Union est garant de la bonne application des décisions prises par le Conseil d'Administration. Le rôle des membres du Bureau est fixé dans le règlement intérieur de l'Union.

ARTICLE 11 -

Les membres actifs de l'Union ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qui leur sont conférées. Ils peuvent être indemnisés pour leurs frais de déplacement et de représentation sur décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 12 -

L'Union est représentée en justice par son Président ou à défaut par tout autre membre du Conseil d'Administration spécialement habilité par ce dernier.

ARTICLE 13 -

Les ressources de l'Union se composent :

- 1 - des cotisations des membres actifs (villes ou métropoles ou EPCI) ;
le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale de l'Union, sur proposition du Conseil d'Administration ;
les membres associés et les membres d'honneur ne sont pas tenus de verser une cotisation ;
- 2 - des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Départements, des EPCI, des Métropoles, des Villes ;
- 3- des ressources propres de l'Union provenant de ses activités ;
- 4 - des dons et du mécénat ;
- 5 - des legs ;

6 - de toute autre ressource autorisée selon les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 14 -

Les budgets sont annuels et correspondent à l'année civile. Le Président et le Trésorier sont tenus de présenter un inventaire de l'actif et du passif, ainsi qu'un compte de gestion, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Afin de respecter les contraintes des finances publiques, l'Assemblée Générale sera réunie après la date limite de vote des budgets des collectivités concernées.

ARTICLE 15 -

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition écrite du Conseil d'Administration ou du tiers des membres de l'Union.

Dans ce cas, la proposition devra être soumise au Conseil d'Administration qui aura un mois pour convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer.

ARTICLE 16 -

L'Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur la modification des statuts est régie par les mêmes règles que celles édictées à l'article 8.

L'adoption de ces modifications doit être dans ce cas validée par une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ayant droit.

ARTICLE 17 -

La dissolution de l'Union est prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité des deux tiers de ses membres. Elle désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Union. Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations ayant un objet analogue ou à une philanthropie reconnue par l'Etat.

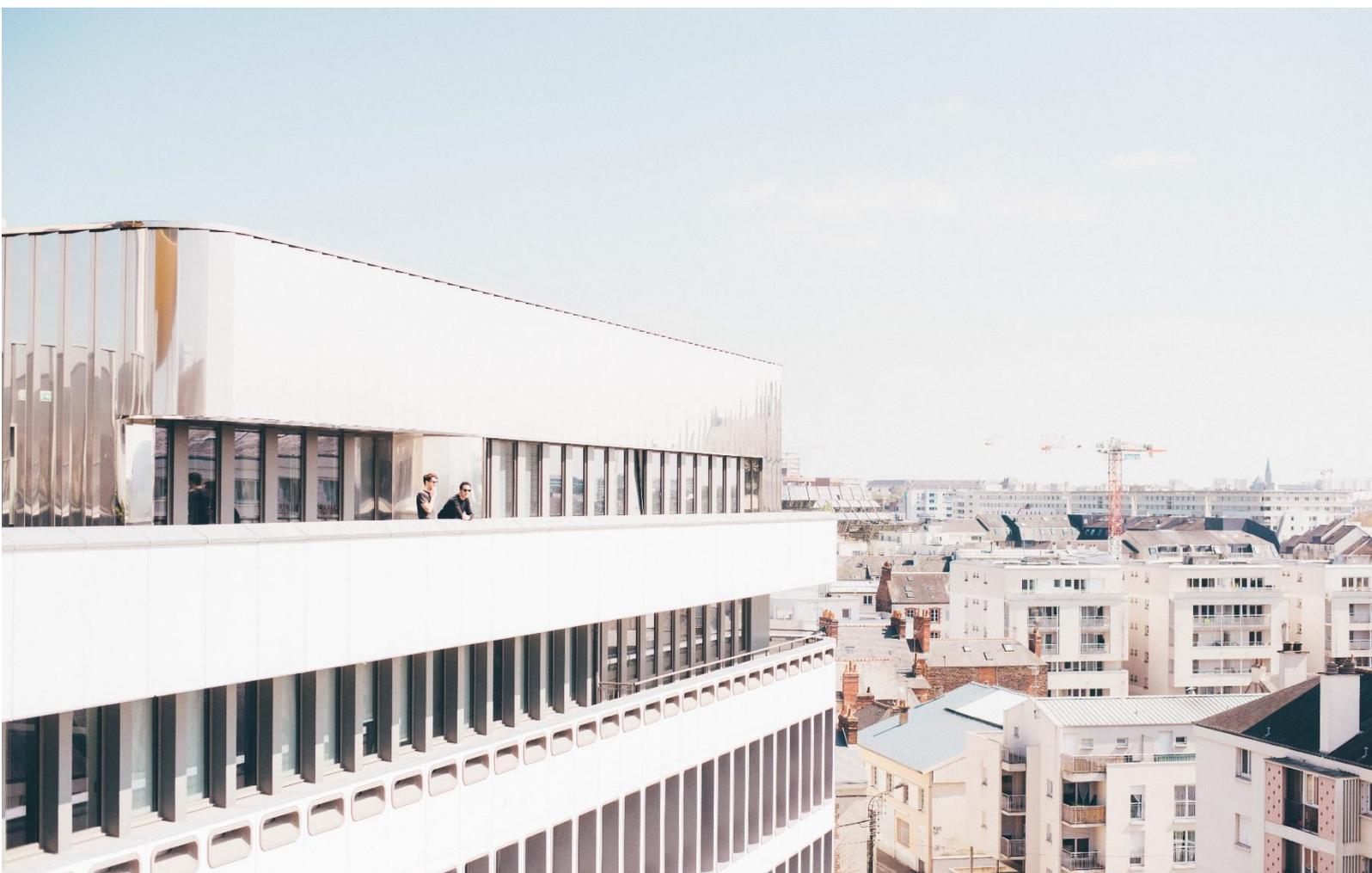
ARTICLE 18 -

Les présents statuts sont précisés par un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est établi et modifié en tant que de besoin par le Bureau et ratifié par le Conseil d'Administration. Il a force obligatoire envers tous les membres de l'Union.



**Villes d'Art et
d'Histoire et
Villes Historiques**
BRETAGNE

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La présentation de ce traditionnel rapport moral est excessivement tardive.

Le contexte exceptionnel de cette année 2020 a placé l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques dans une situation totalement inédite. La période des élections municipales et ses incidences sur les agendas des Elus, ont dans un premier temps contraint l'association à reporter son Assemblée Générale en juin. Puis, la crise sanitaire liée à la COVID-19 engendrant un report du second tour des élections municipales, a par voie de conséquence rendu le report de l'Assemblée Générale inéluctable jusqu'à ce jour.

C'est la première fois dans l'histoire de l'Union qu'une telle déstabilisation du fonctionnement associatif advient, ou le bureau sortant a dû assumer une prolongation de plusieurs mois de son mandat électif.

Malgré ce contexte, et depuis notre dernière Assemblée Générale qui s'est tenue, à Vitré, le 26 avril 2019 (il y a de cela 18 mois), la vie de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne s'est déroulée selon les orientations qui avaient été arrêtées.

Tout au long de l'exercice 2019 mais aussi en 2020, l'Union a assumé la poursuite du plan d'actions conduit traditionnellement depuis le début du mandat municipal, tout en amorçant la réalisation d'un plan d'actions partagées avec les Petites Cités de Caractère® et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne dans le cadre du projet commun intitulé « Patrimoines de Bretagne ».

Durant les 18 derniers mois, nous avons entretenu un dialogue étroit avec la Région Bretagne et le Comité Régional de Bretagne dans l'objectif de tracer ensemble un vrai projet collectif en faveur des cités labellisées.

Dans ce contexte, nous avons conduit le plan d'actions signé en septembre 2018 dans le cadre de la convention triennale d'objectifs avec la Région Bretagne qui acte de nos engagements et des moyens mis en œuvre pour y parvenir selon les quatre axes de travail suivant :

Axe 1 – Emergence du projet Patrimoines de Bretagne

Axe 2 – Accompagnement des communes en faveur des politiques patrimoniales et touristiques

Axe 3 – Développement, promotion et animation

Axe 4 – Animation de la vie associative

Pour servir au mieux ce projet, nous avons mis en place une gouvernance partagée, et via l'association employeur « Cités d'Art de Bretagne » nous avons entamé un dialogue avec les personnels sur les évolutions de leurs missions et la répartition de leur temps de travail selon les préconisations de l'audit Ressources Humaines conduit en 2019.

Dans ce contexte, Audrey MARCHAND (en poste du 28 juin au 27 septembre 2019) puis Alexane TROLLE-PAPET (à compter du 1^{er} décembre 2019) ont été recrutées en tant que Chargées de Développement Patrimoine et Tourisme pour servir le projet de l'Union.

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Quimper en fin d'année 2019, Laetitia BOIDIN, Présidente de l'Union, a annoncé son souhait de démissionner de sa fonction de Présidente suite à une opportunité professionnelle extérieure à la Bretagne.

Dans ce contexte, un nouveau Bureau transitoire a été arrêté de la façon suivante :

Mme Gwénaëlle GOUZIAN (Quimper) : Présidente ; M. Marc DROGUET (Redon): Vice-Président ; Mme Marie-France TRMAL (Landerneau): Vice-Présidente et Secrétaire Générale ; Mme Marie-Annick BOUQUAY (Vitré): Vice-Présidente ; Mme Laurence KERSUZAN (Pontivy) : Trésorière ; Mme Ana SOHIER (Rennes): Secrétaire Générale Adjointe ; M. Jean-Bernard VIGHETTI : Délégué.

Ce Bureau transitoire a eu pour mission la gestion de l'association dans l'attente du renouvellement des équipes. Malgré le départ de deux villes (Dinan en 2018 et Morlaix en 2019), nous avons collectivement décidé d'amorcer l'acte de 2 de la vie de l'Union.

35 années (1984-2019) se sont écoulées depuis la création de l'Union et quelle que soit la suite de l'histoire je suis heureuse de cette décision partagée et je remercie les Elus qui se sont mobilisés dans ce sens.

Aussi, et dans un contexte où je dois moi-même quitter ma fonction de Présidente, je tiens à réaffirmer que l'Union se situe à une étape importante de sa vie associative. Demain, l'implication des Elus et des Techniciens des villes membres devra être forte, car le projet de l'Union doit se construire ensemble de manière positive, collaborative et en toute transparence autour des piliers que nous avons consolidé cette année :

Pilier 1 - DEVELOPPER un réseau de villes qui maille le territoire de la Bretagne historique et participe au développement de la Région ;

Pilier 2 - RENFORCER les actions mutualisées en accompagnant les projets innovants et en partageant les expériences positives des villes dans le domaine des patrimoines et du tourisme ;

Pilier 3 - MIEUX FAIRE CONNAITRE l'originalité et les spécificités des villes bretonnes auprès des visiteurs en développant des actions ciblées de communication en faveur du tourisme culturel.

Depuis un an, ma préoccupation a été de transformer ces engagements en actions concrètes.

Et comme l'après se construit maintenant, il reviendra à la prochaine Présidente ou au prochain Président de poursuivre les travaux engagés et de les renforcer, notamment en allant dialoguer avec des villes potentielles (Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire,...) qui se sont montrées intéressées par l'Union ces derniers mois.

La crise sanitaire que nous traversons fait partie de ces rares moments où l'on mesure collectivement notre vulnérabilité. Elle désigne ce qui nous atrophie lorsqu'on en est privé : notre lien aux autres. Ce faisant, elle nous rappelle les valeurs essentielles d'actions et de solidarités nécessaires entre les villes. Ce sont ces valeurs de coopération, de partage qui permettront demain de déployer de beaux projets collectifs !

RAPPORT MORAL /

Derrière l'urgence de la situation pour l'ensemble des professionnels du tourisme, de la culture et du patrimoine, il s'agit également d'appréhender l'après et de construire durablement l'avenir du tourisme culturel et patrimonial.

L'Union doit être un des espaces de cette reconstruction, et je compte sur vous pour aller dans ce sens.

Les derniers mots de ce rapport seront des remerciements.

Je tiens particulièrement à remercier, Benoit LAURIOU, Maire de Pont-Croix et Président de l'association employeur « Cités d'Art de Bretagne » pour son investissement et son action auprès des personnels mis à disposition de l'Union.

Mes remerciements s'adressent aussi à Marie-France TRMAL représentante de la ville de Landerneau et Marc DROGUET représentant de la ville de Redon dont les engagements sont restés constants ces derniers mois à mes côtés.

Enfin, je vous remercie toutes et tous de vos présences et je sou mets à votre vote ces quelques mots qui constituent le rapport moral de l'exercice 2019.

**Gwénaëlle GOUZIEN,
Présidente de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire
et des Villes Historiques de Bretagne**



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

AXE 1. PATRIMOINES DE BRETAGNE

1- Développement d'une dynamique 3Réseaux

Consolidation du projet commun

Depuis 2018, les trois réseaux VAHVH-PCC-CPRB se sont engagés dans une réflexion collective en faveur d'une meilleure mise en tourisme de leurs patrimoines à destination des visiteurs, mais aussi à destination des habitants qui sont les premiers ambassadeurs des territoires.

Afin de concrétiser cette ambition commune, les trois associations ont travaillé ensemble et ont cherché à :

consolider la gouvernance du projet commun en mettant en place un Comité de Pilotage composé de :

- Jean-Luc GUILLOUX, Président des CPRB
- Françoise GATEL, Présidente des PCC
- Laetitia BOIDIN, Présidente des VAHVH puis Marie-France TRMAL, Vice-Présidente
- Benoit LAURIOU, Président du Groupement d'Employeur « Cités d'Art de Bretagne »

affirmer le fonctionnement des personnels en mode projet :

- Catherine HESRY et Laurence MARQUET pour les CPRB
- Hélène GEFFROY, Clémentine LALLEMENT, Audrey MARCHAND puis Alexane TROLLE-PAPET et Claire LUCAS pour « Cités d'Art de Bretagne »

accompagner les personnels dans la professionnalisation et la montée en compétence à travers un audit RH et un plan de formation renforcé :

- 2 et 3 avril : Animer vos projets et réunion de façon Agile / 2 j (CLt)
- 4 avril et 2 mai : Pitcher son association : prendre la parole de façon efficace / 1j (CLt)
- 16 et 23 mai : Comprendre et désamorcer les situations de conflits ou de tensions / 1j (CL)
- 6 juin : La responsabilité de l'association et ses dirigeants / 0,5 j (CL)
- 4 juillet : Méthodologie de conduite de projets / 2h (équipe PdB)
- 25 juillet : Mise en place d'outils qualité / 1j (équipe PdB)
- 12 et 13 novembre : Améliorer son organisation et sa gestion du temps / 2j (HG)
- 26 septembre et 3 octobre : La comptabilité de trésorerie / 1j (CL et HG)

Calendrier 2019

Les réunions du COPIL ont eu lieu les :

- 25 janvier • 15 mars • 26 avril • 24 mai • 16 septembre • 15 novembre

Tout au long de l'année, les salariées se sont réunies pour avancer sur les dossiers :

- 7 janvier • 11 février • 4 mars • 30 avril • 2 mai • 16 juillet • 27 août • 23 septembre • 4 novembre
- 2 décembre • 23 décembre

Un Audit RH a permis des temps de rencontres les :

- 14 février • 8 mars • 25 avril • 2 mai • 13 mai • 24 septembre

Suivi des partenariats communs

En 2018, la Région a formalisé pour la période 2018-2020, un partenariat destiné à favoriser le développement des activités des réseaux en matière de valorisation des patrimoines et de leur mise en tourisme, pour un positionnement breton de qualité.

Les trois associations ont ainsi été amenées à signer en 2018 des conventions triennales d'objectifs incluant chacune un tronc commun d'actions partagées.

La convention signée avec l'Union confirme un soutien de la Région Bretagne sur les trois premiers axes du présent rapport :

- Axe 1 Patrimoines de Bretagne
- Axe 2 Politiques patrimoniales, touristiques et d'animations
- Axe 3 Développement du réseau régional

En parallèle, une convention financière annuelle a été signée pour mener à bien les actions. Ce soutien est apporté en 2019 à hauteur de :

• Axe 1	64 450 € de dépense éligible =	22 907,50 € de soutien (35%)
• Axe 2	84 571 € de dépense éligible =	33 664,00 € de soutien (40%)
• Axe 3	27 714 € de dépense éligible =	7 428,50 € de soutien (25%)

Dans le cadre du projet 3Réseaux, les associations ont souhaité mettre en place et diffuser ensemble des outils de communication interne (membres, partenaires) et externe (habitants, visiteurs) sous la bannière « Patrimoine de Bretagne » déposée en tant que marque par la Région Bretagne auprès de l'INPI.

En 2019, le dialogue avec la Région Bretagne a permis d'obtenir l'autorisation d'utiliser les termes « Patrimoines de Bretagne », sans associer l'image attachée à la marque.

En complément, afin de faire connaître la dynamique Patrimoines de Bretagne et de renforcer le positionnement des communes labellisées dans les territoires, les associations ont rencontré les quatre Conseils Départementaux bretons.

Calendrier 2019

Rencontres avec la Région Bretagne :

- 12 mars, réunion point sur la convention avec le SVAPA
- 20 décembre, réunion point sur la convention avec le SVAPA

Rencontres avec les Départements :

- 9 janvier avec Monsieur Erven LEON, Vice-président en charge du tourisme et de l'économie du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- 11 janvier avec Madame Marie-Annick MARTIN, Vice-présidente de la commission permanente et membre de la commission "Culture et lecture publique" du Conseil Départemental du Morbihan
- 18 janvier avec Madame Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil Départemental du Finistère
- 12 avril avec Madame Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Conseillère départementale déléguée à la lecture publique et aux Archives départementales du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

2- Mise en place de partenariats, d'animations et de projets de territoire

Mise en place de projets de territoire

Dans la continuité des rencontres avec les départements, les associations ont accentué leurs collaborations avec deux Destinations Touristiques dans l'objectif d'expérimenter le renforcement d'une offre touristique à partir des communes labellisées.

1. Destination Saint-Brieuc-Paimpol-Les Caps

Communes concernées :

VAHVH : Lamballe ;

PCC : Jugon-les-Lacs, Moncontour, Quintin, Châtelaudren, Guingamp, Pontrieux ;

CPRB : Runan, Saint-Alban.

Stratégie de Destination :

AXE 3 – Dévoiler les pépites, de l'Armor à l'Argoat, en mode slow tourisme / FICHE 31 - Favoriser l'émergence de solutions de connexion de randonnées (pédestre/vélo) ou de transports en commun entre la côte et les cités patrimoniales de l'Argoat.

Dans cette dynamique, le cabinet Colibri Tourisme a accompagné les communes membres du réseau « Patrimoines de Bretagne » vers une valorisation différenciée de leur identité :

Phase 1. Diagnostic

Réunion de lancement ;

Analyse documentaire ;

Découverte immersive des communes ;

Mise en ligne d'une plate-forme numérique ;

Diagnostics touristiques de chaque commune (analyse SWOT).

Phase 2. Positionnement, mise en commun et plan d'actions

Définition d'un positionnement + ébauche d'un plan d'actions ;

Séminaire créatif ;

Présentation d'un rapport final aux COTECH et COPIL.



Calendrier 2019

Rencontres avec la Destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol-Les Caps :

« Cités labellisées »

- 1^{er} février, réunion Côtes d'Armor Destination
- 30 avril, réunion Côtes d'Armor Destination
- 7 mai, réunion Quintin
- 3 juin, réunion Lamballe Communauté
- 21 juin, réunion avec les pilotes techniques de la Destination
- 24 septembre, réunion de lancement de l'accompagnement par Colibri Tourisme
- 17 octobre, réunion technique 3Réseaux et Colibri

2. Destination Rennes et les Portes de Bretagne.

Communes concernées :

VAHVH : Rennes, Fougères, Vitré

PCC : Bazouges-la-Pérouse, Châteaugiron, La Guerche-de-Bretagne et Saint-Aubin-du-Cormier

CPRB : Antrain Val-Couesnon, Les Portes du Coglais, Mellé, Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Christophe-de-Valains

Stratégie de Destination :

Développer et structurer l'offre notamment autour du patrimoine, de la culture, des activités de pleine nature tout en tenant compte de l'offre existante qu'elle soit publique ou privée à partir de deux thématiques :

- ▶ Conforter le patrimoine historique et culturel en tant que moteur du développement touristique sur le thème l'aventure médiévale

Phase 1. Diagnostic

Phase 2. Positionnement et concept de développement

Phase 3. Pistes de développement et propositions d'actions

- ▶ Inscrire la création contemporaine au cœur des projets touristiques

Phase 1. Identification des sites et construction d'un groupe de travail

Phase 2. Etat des lieux et diagnostic

Phase 3. Design d'expérience

Phase 4. Accompagnement à la Mise en Œuvre des Projets



Calendrier 2019

Rencontres avec la Destination Rennes et les Portes de Bretagne :

- 12 avril, réunion avec les pilotes techniques de la Destination

« Aventure médiévale »

- 6 juin, réunion technique des acteurs patrimoine et tourisme
- 6 juin, réunion La Guerche de Bretagne
- 12 septembre, réunion Vitré Communauté

« Art contemporain »

- 5 novembre, atelier créatif

Participation aux réunions et aux réflexions des différents partenaires

L'enquête d'inventaire du pan-de-bois (Région Bretagne) : exemple d'action collective

En 2019, la Région Bretagne a engagé une étude d'inventaire portant sur l'architecture en pan-de-bois. L'enquête souhaite mettre l'accent sur les processus de transformation et de résilience des bâtiments identifiés mais aussi sur les évolutions de cette architecture, jusque dans les imitations de l'esthétique du pan-de-bois.

Dans le cadre de cette enquête, plus d'une centaine de bourgs ou villes comportant du pan-de-bois ont été identifiés et le corpus est susceptible d'évoluer au cours de l'enquête. Environ la moitié de ces villes sont labellisées Ville d'Art et d'Histoire, Ville Historique, Petites Cités de Caractère® ou Commune du Patrimoine Rural de Bretagne. Les 3 Réseaux ont donc été associés à la démarche d'Inventaire coordonnée par la Région.

Plusieurs moyens d'actions ont été activés : recensement, collecte documentaire, collecte mémorielle, analyses du bâti et études dendrochronologiques notamment. Par ailleurs, des actions de communication et de médiation seront organisées tout au long de l'enquête afin de diffuser les connaissances et valoriser l'avancement des recherches.

Depuis le printemps 2020, l'enquête d'Inventaire est jalonnée par la publication d'une plaquette de sensibilisation et le lancement d'un appel à projet qui vient renforcer les dispositifs existants autour de la connaissance et de la valorisation des édifices en pan-de-bois.

Calendrier 2019

Rencontres Région :

- 22 mai • 13 novembre • 11 décembre, réunions avec le service de l'inventaire
- 22 novembre, rencontres du tourisme, Saint-Brieuc
- 17 mai, réunion SVAPA
- 27 août, réunion avec les CAUE Bretons et le SVAPA sur les dossiers travaux
- 22 octobre, réunion SVAPA (chantiers école)

Rencontres Comité Régional du Tourisme :

- 11 mars, réunion Tourinsoft, Rennes
- 8 avril, réunion photothèque, Rennes
- 14 juin, réunion pré-bilan campagnes communication 2019, Saint-Launeuc
- 14 novembre, réunion présentation campagnes communication 2020, Vannes
- 9 septembre • 7 octobre • 4 novembre • 2 décembre, réunions de plateau CRT-associations

Rencontres partenaires divers :

- 12 décembre réunion avec les C.A.U.E de Bretagne
- 17 janvier, rencontre réseau partenarial « Centres-villes et bourgs » en Bretagne, Muzillac
- 24 janvier • 22 mars, réunions interconnaissance Concordia et Etudes et Chantiers, Rennes
- 15 février, réunion interconnaissance BRUDED, Rennes
- 1^{er} mars, réunion Pays d'Art et d'Histoire de Morlaix, Morlaix
- 14 mars, réunion mission Stéphane BERN, Rennes
- 13 juin, réunion association Indication Géographique Granit de Bretagne, Rennes
- 9 juillet, visite de Carrières, Le Hinglé

Une journée Inter-réseaux

Le jeudi 28 mars 2019, les 3Réseaux ont organisé une seconde journée d'information et de sensibilisation, en collaboration avec le CAUE du Finistère sur les communes de Guerlesquin et de Plounéour-Ménez.

Cette journée destinée aux élus, services communaux et partenaires, portait sur le thème de « l'accompagnement des particuliers et des communes dans la restauration qualitative du bâti ancien ».

Le programme de la journée s'est déroulé le matin avec une séquence en salle :

- Présentation de la commune de Guerlesquin par Gildas JUIFF, Maire de Guerlesquin
- Aspects juridiques et financiers de la restauration par Philippe RANCHERE, ADIL 29
- Rôle des ABF dans les espaces protégés par Olivier THOMAS, ABF29
- Plasticité du bâti ancien par Nicolas DUVERGER et Floriane MAGADOUX du CAUE 29

La journée s'est poursuivie l'après-midi avec une visite du manoir du Penouat et du site de l'Abbaye du Releq à Plounéour-Ménez en présence de Sébastien MARIE, adjoint au Maire.

Cette journée a accueilli une cinquantaine de personnes.



Compte tenu des échéances électorales en 2020, les 3Réseaux souhaitent que la 3^{ème} journée technique qui portera sur le thème des aménagements paysagers puisse aussi être un vrai temps d'accueil et de convivialité.

Un concours photo

La Commission Animation de « Patrimoines de Bretagne » a décidé la mise en place d'un concours photo, à destination des habitants et des visiteurs des communes et des villes membres des 3Réseaux.

Les associations ont porté un projet de concours photos dont les objectifs étaient les suivants :

- Proposer une animation gratuite et ouverte à tous publics dans les territoires ;
- Faire connaître les 3Réseaux par le biais d'une communication sur l'événement ;
- Favoriser la découverte du patrimoine architectural des communes labellisées par la population de façon active avec un angle original, la photographie ;
- Créer une photothèque pour « Patrimoines de Bretagne » qui servirait aux illustrations des outils de promotion et communication de « Patrimoines de Bretagne » et aux outils de valorisation du patrimoine de chacun des réseaux (site Internet, blog Patrimoines de Bretagne, dépliants promotionnels, communiqués de presse, expositions, circuit).

Cette manifestation a nécessité la recherche de partenariat pour les lots gagnants, la rédaction d'un règlement et d'un plan de communication autour du concours.

Ce sont au total 500 photos qui ont été envoyées via les réseaux sociaux ou par mail. 20 photos ont été sélectionnées par le jury sur leur qualité, leur force et leur originalité. Une exposition virtuelle a été intégrée sur le site www.patrimoinesdebretagne.fr/concours-photo



1er Prix ©KERVAREC Françoise - Lanildut (29)



2ème Prix ©SCULLER Jean-Luc - Pont-Croix (29)



Au regard du nombre de participants et de la qualité des photos, le bilan de cette première édition est très positif et l'action a été reconduite en 2020.

BRETAGNE®

OBJECTIF PATRIMOINES CONCOURS PHOTO

Du 15 mai au 2 août 2020

Thème : L'eau

Un appareil photo numérique à gagner, et des entrées pour des sites touristiques en Bretagne.

WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR

Crédit photos: SCULLER, VAN LAU, GREEL, DORVILLE et FERNANDES / iPhoto

OBJECTIF PATRIMOINES

Les trois réseaux « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère® » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, organisent la 2^{ème} édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du **15 mai au 2 août 2020**, dans les 90 cités labellisées de Bretagne.

Ce concours photo est ouvert à tous et comporte **2 catégories** :

- catégorie enfant (- de 15 ans);
- catégorie adulte (+ de 15 ans).

Comment participer ?

- Photographiez le patrimoine d'une (ou plusieurs) cités labellisées en Bretagne : «Villes d'Art et d'Histoire», «Villes Historiques», «Petites Cités de Caractère®» et/ou «Communes du Patrimoine Rural de Bretagne» ;
- Respectez le thème de cette année : L'eau ;
- Remplissez le formulaire d'inscription et envoyez vos photos sur www.patrimoines-de-bretagne.fr (3 photos maximum par participant).

L'annonce des résultats se fera via nos médias (réseaux sociaux, site internet, ...) lors des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020.

Les plus belles photos exposées

30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, selon les critères suivants : la qualité, la force et l'originalité des photos ainsi que le respect du thème : l'eau. Elles seront valorisées par une exposition virtuelle sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr.

Et des lots à gagner !

Remise des lots le 25 septembre 2020 (*lieu en cours de validation*).

Laissez votre créativité s'exprimer et livrez vos plus belles images !

Retrouvez les photos de la 1^{ère} édition et le règlement du concours sur le site internet : www.patrimoines-de-bretagne.fr.



Patrimoines de Bretagne
objectif.patrimoines@gmail.com
1 Rue Raoul Ponchon - 35000 RENNES
02 99 23 92 83

Calendrier 2019

Commissions animations :

- 9 avril, définition de la grille de critères, outil pour valoriser le concours photos
- 9 septembre délibération du jury

Réunions internes :

- 21 janvier entretien avec Gwinzegal
- 11 avril, mise sous plis des outils de communication
- 20 mai, réunion d'équipe pour élaboration grille de critères, méthodologie et calendrier du traitement réceptions des photos
- 18 juillet, présélection des photos
- 27 août, réunion technique

Un calendrier des manifestations nationales

Par un choix de positionnement à travers un ensemble d'évènements ciblés, les 3Réseaux ont souhaité valoriser davantage l'offre d'animations des destinations patrimoniales bretonnes présentées par les communes sur les réseaux sociaux.

L'objet de cette démarche était de :

- Réaliser une sensibilisation auprès des communes concernant les différentes manifestations qui ont lieu tout au long de l'année ;
- Favoriser la communication et la découverte du patrimoine des communes au travers de ces manifestations ;
- Développer le référencement des manifestations culturelles.



Calendrier 2019

- 3 au 13 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art – *Futurs en transmission*
- 7, 8 et 9 juin : Rendez-vous aux jardins – *L'Europe des Jardins*
- 14 et 16 juin : Journées nationale de l'archéologie
- 21 et 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine – « *Arts et divertissements* »
- 18, 19 et 20 octobre : Journées nationales de l'architecture

3- Mise en place d'une stratégie de communication et d'actions de promotion

Etude de positionnement touristique

Les 3Réseaux ont décidé d'engager une stratégie collective de communication sous la marque ombrelle « Patrimoine de Bretagne ». Cette stratégie vise à la valorisation et la mise en tourisme des patrimoines des cités labellisées sous une même bannière.

Le cabinet INKIPIT a été missionné pour nous aider à travailler sur :

- la définition du positionnement d'une offre touristique « patrimoines de Bretagne » enrichie d'une analyse sur la complémentarité existante entre les trois réseaux et leur positionnement respectif ;
- la consolidation du positionnement et l'ensemble des éléments constitutifs de l'identité partagée.

Le cabinet INKIPIT a établi les constats suivants :

- les missions des 3Réseaux sont aujourd'hui éloignées des champs du marketing touristique et de la communication ;
- les cibles des 3Réseaux sont majoritairement professionnelles et institutionnelles ;
- compte tenu du positionnement des 3Réseaux, le grand public (habitants et visiteurs/touristes), n'est pas la première cible directe de l'action des réseaux.

Après l'étude du contexte et l'analyse des constats à la fois sur les missions de chacun et des publics cibles, plusieurs recommandations ont été formulées :

- positionner les 3Réseaux comme une interface d'expertise et d'animation du volet patrimoine des stratégies touristiques des Destinations ;
- clarifier le statut de la Marque « Patrimoine de Bretagne » ;
- préserver la souplesse d'une communication autonome à minima pour chaque réseau ;
- constituer une instance dédiée à l'élaboration d'une stratégie marketing pour la mise en tourisme du patrimoine bâti breton.

Dans ce contexte, les associations ont souhaité renforcer les compétences de l'équipe technique, notamment sur le volet stratégie de communication, en recrutant une personne ayant une approche 360° du métier (stratégies, plans, outils et moyens).

Calendrier 2019

- 25 janvier, réunion de lancement de l'étude de positionnement par INKIPIT (Comité de Pilotage + Commission Communication)
- 31 janvier, réunion retour sur lancement
- 8 février, réunion sur la cartographie des acteurs + note de cadrage sur la mission
- 15 février, réunion chaîne des valeurs et les cibles
- 11 mars, réunion calage COPIL
- 15 mars, présentation des travaux aux élus (Comité de Pilotage)
- 21 mars, point A. MIRIEL
- 24 mai, présentation des travaux aux élus (Comité de Pilotage)
- 28 juin, point A. MIRIEL
- 8 juillet, réception note de synthèse
- 16 septembre, réunion de clôture de l'étude de positionnement par INKIPIT (Comité de Pilotage + Commission Communication)
- 2 décembre, réunion de restitution Région et CRT

Des actions de communication partagées

La stratégie de communication des 3Réseaux « Patrimoines de Bretagne » se développe collectivement depuis deux ans et se déploie au service du projet ; elle est entièrement co-construite dans le respect de la pluralité et des moyens des entités qui y prennent part. Dans ce contexte les 3Réseaux ont arrêté un plan partagé.

Les supports de communication proposés dans le cadre de la démarche ont pour finalité d'organiser et de valoriser des messages. En fonction des cibles concernées par ces messages plusieurs supports matériels et immatériels peuvent être déployés.

Dans le cadre de cette stratégie partagée les 3Réseaux ont identifié deux cibles principales :

1. interne - les communes membres et les partenaires régionaux ;
2. externe grand public - les visiteurs du grand ouest et les habitants.

En fonction de la cible retenue, les messages à faire passer sont différents mais rejoignent tous un objectif de notoriété et de fidélisation qui cherchent à installer la dynamique Patrimoines de Bretagne comme une signature forte, un projet porteur de sens et une promesse d'authenticité.

Communication interne	Communication externe
Objectifs : Faire connaître les 3Réseaux auprès des villes membres et partenaires.	Objectifs : Favoriser la découverte et la connaissance des cités patrimoniales de Bretagne.
Cibles : Les élus et techniciens des villes membres, les partenaires.	Cibles : Les habitants et les visiteurs bretons, et les publics cibles du CRT
Outils : Blog Patrimoines de Bretagne, Newsletter digitale trimestrielle, Plaquette institutionnelle de présentation.	Outils : Site Internet du CRT, Réseaux sociaux, Magazine touristique.

Fin 2018, suite à l'urgence de la fermeture des sites affinitaires du Comité Régional de Tourisme – dont faisait partie l'ancien site cites-art.com – et au souhait des 3Réseaux de travailler ensemble sur des actions de communication, il a été décidé de contribuer à la création de pages dédiées aux cités patrimoniales dans la rubrique culture et patrimoine du nouveau site du CRT mis en ligne mi-janvier 2019 :

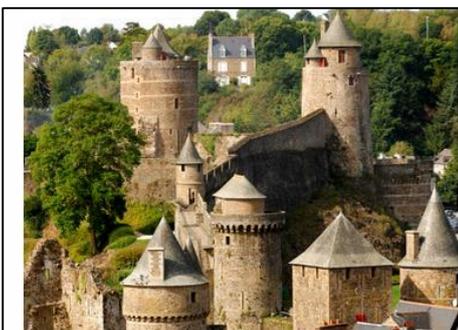
<https://www.tourismebretagne.com/selon-mes-envies/culture-et-patrimoine/>

Le site est traduit en plusieurs langues étrangères, ce qui permet une meilleure visibilité des villes.



Culture et patrimoine

Partez à la découverte de l'âme bretonne



Fougères

Une impressionnante silhouette de granit qui domine la ville... Dès votre arrivée à Fougères, le ton est donné. Blotties au pied de la plus grande forteresse...



Hennebont

Une porte médiévale encadrée de deux tours massives entourant la ville close... Bienvenue à Hennebont. Une cité qui a su conserver un bel héritage de son architecture...



Saint-Malo

Vaisseau de pierre sur l'embouchure de la Rance, Saint-Malo dresse fièrement ses remparts au-dessus de ses plages et de son port. Les façades et tours émergeant des...



Auray - Port de Saint-Goustan

En passant sur le pont de la quatre-voies entre Vannes et Lorient, un joli petit port attire l'œil. Lové dans le fond d'une ria, Saint-Goustan traverse les siècles...



Nantes

En région Pays de la Loire, vous pouvez saluer Anne de Bretagne en son château, voir tanguer des hôtels particuliers, faire du shopping dans un monument historique et...



Landerneau

Dans la rade de Brest, entre Léon et Cornouaille, mer et rivière, Landerneau dispose d'un remarquable patrimoine architectural. Son fleuron en est le célèbre pont de Rohan...

Des actions de communication en collaboration avec le CRT Bretagne

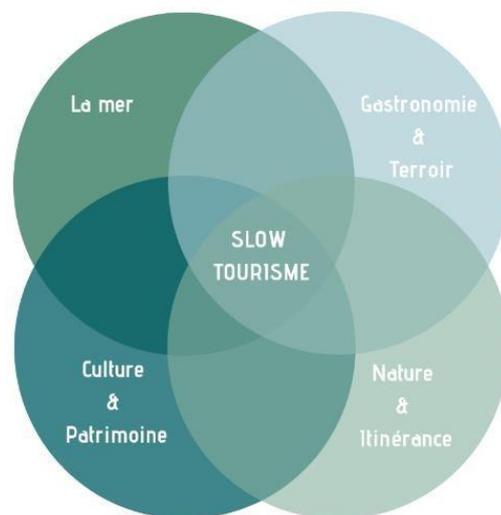
En novembre 2018, les partenaires du Comité Régional de Tourisme de Bretagne ont été invités à Lannion pour découvrir le nouveau plan partagé d'actions de communication. Pour cette année 2019, le CRT a souhaité valoriser le positionnement « Slow Tourisme » de la Bretagne à travers différentes campagnes.

Un concept décliné autour de quatre axes marketing thématisés, dont le thème de la culture et du patrimoine, en mixant supports traditionnels et supports digitaux. Une stratégie de conquête des primo-visiteurs avec, comme cibles prioritaires, les familles et les jeunes actifs.

Suite à cette première rencontre, les partenaires ont été amenés à se positionner sur les marchés et actions de leur choix.

Les 3Réseaux ont rencontré le Pôle Communication du CRT pour approfondir ce partenariat, et il en est ressorti la volonté pour les Petites Cités de Caractère® de travailler prioritairement la cible famille et jeunes actifs dans les marchés suivants :

- trois marchés français (Ile-de-France, Lille, Lyon) ;
- deux marchés européens (Espagne, Italie).



Plan d'actions réalisé en 2019

Ile de France	Affichages gares SNCF et RER / Vitré (février)
	Campagne Facebook et Instagram / Redon (mai)
Lille	Campagne Affichage Bus / Concarneau (mars)
Lyon	Campagne Affichage urbain / Pontivy (mars)
Espagne	Campagne digitale jeu concours TIMEOUT / (mai)
	Campagne Affichage urbain / Rennes-Fougères (mai)
Italie	Campagne digitale cible famille Atout France / (juillet)
Pays Bas	Newsletter à destination des familles / Morlaix (février)



RAPPORT ACTIVITES 2019 /

Chiffres clés de la campagne VAHVH sur le marché français :

IDF - Affichage gares SNCF et RER – Jeunes actifs et familles – 6 au 12/02 : 18 313 821 contacts estimés

Lille – Affichage bus – Jeunes actifs et familles – 21 au 27/03 : 12 736 702 contacts estimés

Lyon – Affichage urbain – Jeunes actifs et familles – 21 au 27/03 : 7 879 655 contacts estimés

IDF/ Lille/ Lyon – Campagne digitale – Jeunes actifs – 21 au 28/03 : 76 516 personnes atteintes

IDF/ Lille/ Lyon – Campagne digitale – Famille – 21 au 28/03 : 67 588 personnes atteintes

IDF/ Lille/ Lyon – Campagne digitale – Jeunes actifs – 20 au 27/05 : 61 983 personnes atteintes

IDF/ Lille/ Lyon – Campagne digitale – Famille – 20 au 27/05 : 41 207 personnes atteintes



Bilan :

- Participation à de belles campagnes d'affichages avec des audiences estimées à 3,7 millions de personnes ;
- Participation à des campagnes sponsorisées sur Facebook et Instagram avec des taux d'ouvertures intéressants ;
- Participation à un accueil de blogueur pour les PCC ;
- Un partenariat à reconduire notamment sur la campagne digitale programmatique.



Calendrier 2019

Rencontres avec le Comité Régional du Tourisme :

- 11 mars, Rennes, réunion Tourinsoft
- 8 avril, Rennes, réunion Photothèque du CRT
- 14 juin, Saint-Launeuc, bilan campagne de communication avec le CRT
- 27 août, Rennes, réunion interne 3Réseaux
- 28 août, Rennes, réunion CRT service communication

- 14 novembre, Vannes, réunion présentation campagnes communication 2020, Vannes
- 9 septembre • 7 octobre • 4 novembre • 2 décembre, réunions de plateau CRT-associations
- 13 décembre, Rennes, atelier CRT Voyager autrement, avec Etienne Taburet de l'Agence Aître

La brochure Patrimoines de Bretagne : un magazine d'inspiration

Par un positionnement sous Patrimoines de Bretagne et à travers un ensemble d'actions ciblées, les 3Réseaux entendent renforcer la visibilité des labels et marque qu'ils portent dans le cadre de chartes de qualité, et valoriser ensemble l'offre des destinations patrimoniales bretonnes qu'ils représentent auprès des habitants et des visiteurs.

Avec l'avènement d'internet et du tout numérique, la disparition du document d'appel print « Cités d'Art de Bretagne », dont les stocks arrivent à épuisement, avait été évoqué. Pourtant, les demandes de brochures papiers résistent à cette prédiction et si elles sont aujourd'hui distribuées avec plus de discernement, elles n'ont pas disparu des Offices de Tourisme et demeurent un support de préparation des excursions comme des séjours touristiques, notamment parce qu'une fois quitté le domicile, les brochures deviennent un support de communication privilégié.

Aussi, dans ce contexte, les 3Réseaux ont travaillé à la conception et à la diffusion d'un nouveau document d'appel grand public sous la bannière « Patrimoines de Bretagne » ayant pour but de répondre aux attentes des communes, en tant que membres des réseaux, ainsi qu'aux attentes des clientèles touristiques et excursionnistes. Ce document d'appel est pensé pour nourrir le désir de découverte des patrimoines des villes, cités et villages labellisés à destination des habitants, des visiteurs et des excursionnistes comme un portrait croisé d'une Bretagne plurielle, dynamique et accueillante.

Les Conseils d'Administration des 3Réseaux ont porté cette action qui a été réalisée par la société l'Ours en Plus.



ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS NOS RÉCITS DE VOYAGES NOTRE BOOK NOUS CONTACTER



Calendrier 2019

Rencontres avec l'Ours en Plus :

- 17 octobre, réunion
- 25 novembre, réunion
- 17 décembre, réunion

AXE 2. POLITIQUES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES

Echanges d'expériences entre villes membres

Les échanges d'expériences entre les villes membres, sous forme de Journées Thématiques proposées par l'Union, ont été initiés en 2004, et permettent d'aborder des problématiques communes aux villes, tout en tentant d'apporter des éléments de réponse auprès des différents acteurs de celles-ci, avec le concours de professionnels.

Organisée le 29 novembre 2019 en partenariat avec la Ville de Redon, la 16^{ème} Journée Thématique de l'Union a permis d'accueillir au sein du Cinéma « Ciné Manivel », 140 personnes (élus, professionnels, étudiants), pour un temps de réflexions et d'échanges sur le thème : « **Patrimoine et ludification : faites vos jeux !** ».

A l'heure où l'industrie du tourisme et du patrimoine connaît aujourd'hui de profondes mutations et voit apparaître de nouveaux usages, la visite d'un musée ou d'un lieu de patrimoine ne peut plus se résumer à un parcours passif mais doit devenir une expérience, au cours de laquelle le visiteur devient acteur et interagit avec le lieu, ses collections, ses expositions et avec les autres visiteurs.

Un des principaux leviers pour arriver à cette dynamique est la ludification. Ce concept consiste à appliquer les codes des jeux à des domaines auxquels ils n'étaient pas destinés. Les sites culturels et patrimoniaux deviennent ainsi plus attractifs et touchent désormais un public transgénérationnel.

Plusieurs interventions se sont succédées sur les thèmes suivants :

- La valorisation du patrimoine grâce au jeu et à la création numérique, au travers l'expérience du Centre des Monuments Nationaux ;
- Le tourisme patrimonial à l'heure de la ludification ;
- Les applications numériques : un nouveau regard sur le patrimoine ;
- Escape Game : concevoir une exposition comme un jeu ;
- Jouer à rebâtir le patrimoine grâce à la technologie Minecraft ;
- Le Géocaching, chasse aux trésors, version high tech en Haute-Bretagne.

Toutes les journées sont en lignes sur : <http://patrimoines-de-bretagne.fr/journees-thematiques/>





Depuis 2004, différentes thématiques ont été programmées :

L'architecture à pan-de-bois, à Dinan,
 Les métiers d'art, à Quimper,
 Les enseignes et devanture, à Rennes,
 L'artiste dans la ville, à Nantes,
 Tourisme, patrimoine et handicap, à Fougères,
 Tourisme urbain, projet urbain, à Vannes,
 L'habitat ancien aux défis du développement durable, à Morlaix,
 La reconversion du patrimoine monumental, à Vitré,
 Le numérique au service de la découverte des villes, à Dinan,
 La mise en récit de la mémoire des villes, à Rennes,
 Les 30 ans du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, à Quimper ;
 La Convention de Faro, à Nantes ;
 Le tourisme culturel et patrimonial, à Concarneau ;
 L'Europe et les patrimoines culturels, à Pontivy ;
 Patrimoine et gamification, à Redon.

La 17^{ème} **Journée Thématique** de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne, aura lieu le **vendredi 6 novembre 2020** aux **Ateliers des Capucins de Brest**. Elle aura pour titre : « **Education au patrimoine : le défi de la transmission auprès des jeunes** ».

Politiques patrimoniales de la Région Bretagne en faveur des VAHVH

Chacune des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques, membres de l'Union, est engagée dans une politique de conservation, d'entretien, de mise en valeur et d'animation de son patrimoine architectural ; certaines des actions qui sont menées en faveur de la valorisation du patrimoine sont soutenues, depuis plus de dix ans, par la Région Bretagne dans le cadre du réseau.

Au cours de l'exercice 2019, la mission de l'Union portant sur le suivi et l'accompagnement des villes qui le souhaitent, dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine notamment, n'a pas été mobilisée, en application des modalités d'intervention du Conseil Régional et du programme en faveur de la valorisation du patrimoine culturel, artistique et architectural (programme n°604).

Bilan du mandat :

2014 **Guingamp** - valorisation des vestiges du château de Pierre II (tranche 1 - 40 567,67 €).

Vitré et Morlaix - mise en place d'AVAP (10 000,00 €).

2015 **Guingamp** - valorisation des vestiges du château de Pierre II (tranche 2 - 29 068,59 €).

Quimper - dispositif d'interprétation du patrimoine au quartier de Locmaria (4 054,73 €).

Pontivy - réfection d'un panneau au niveau du Château de Rohan (638,97 €).

2016 **Fougères, Guingamp, Hennebont et Quimper** - mise en place d'AVAP (10 000,00 €).

2017 **Morlaix et Vitré** – mise en place des plans cavaliers.

2018 **Dinan** - travaux de valorisation du château (21 860,59 €).

Concarneau (10 000,00 €) et **Morlaix** (3 000,00 €) – mise en place de SPR.

2019 Pas de dossiers.



Les modalités 2019 :

- Création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) :
taux maximum de 20 %, subvention plafonnée à 10 000 € sur avis motivé de l'Union régionale.
- Démarches de valorisation et d'interprétation :
taux de 20%, subvention plafonnée à 40 000 €.

AXE 3. DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU

Dans la continuité des échanges internes amorcés dès 2016, sous la Présidence de Mona BRAS, le renforcement du projet de l'Union a été un sujet important en 2019 et la question du maintien de l'Union s'est clairement posé, mais le besoin de l'Union a été confirmé.

Un besoin de réseau pour les villes

Le besoin diffère en fonction de l'échelle des villes.

Les métropoles et villes centres des grandes agglomérations font essentiellement appel à l'Union pour des questions de renforcement de leur lisibilité et d'inscription dans une démarche de complémentarité des villes entre elles.

Les villes moyennes manifestent davantage une attente en matière d'accompagnement dans la structuration de l'offre patrimoniale et touristique.

Toutes sont désireuses de pouvoir prendre part à des échanges d'expériences sur la thématique Patrimoine et Tourisme, et toutes souhaitent communiquer ensemble envers les habitants et visiteurs.

Un besoin de réseau pour la Bretagne

La Bretagne est reconnue depuis longtemps pour sa capacité à fédérer, grâce au sens de l'engagement et au sens du collectif que partagent les Bretons.

Cette notion de réseau s'inscrit dans l'ADN du territoire et permet ainsi de faire ressortir l'identité régionale. Sur le plan patrimonial, la Région peut s'appuyer sur des réseaux d'envergure à laquelle elle apporte son soutien tels que celui des Petites Cités de Caractère® ou encore celui des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

L'Union s'inscrit en complémentarité de ces deux réseaux en matière de tourisme patrimonial et culturel. La structuration récente d'un projet 3Réseaux regroupé sous la bannière « Patrimoine de Bretagne » permet une meilleure reconnaissance et lisibilité au niveau régional.

Un besoin de réseau pour les visiteurs et les habitants

En revanche, dans le cadre du projet 3Réseaux, l'Union participe sous la marque « Patrimoine de Bretagne » à des actions de communication ciblées pour mieux valoriser l'offre patrimoniale des destinations touristiques de proximité auprès des habitants et des visiteurs et les cités labellisées font des éléments de visites structurants dans les territoires.

Les trois axes du projet de l'Union

Le CA qui s'est tenu à Quimper a validé les 3 axes de travail suivant :



OBSERVATION ET VEILLE

En lien étroit avec l'Observatoire du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, les comportements, les modes de consommation et les attentes des différents visiteurs doivent être analysés et relayés auprès des villes membres pour être satisfaits.

L'Union doit également accompagner les villes dans la prospection des tendances à venir, notamment sur les thèmes du tourisme culturel en ville et du slow tourisme.



ECHANGES ET ACCOMPAGNEMENT

L'Union doit maintenir le principe des journées thématiques et proposer des visites de terrain afin de traiter les thèmes prioritaires dégagés dans le cadre des missions d'observation et de veille dans l'objectif de permettre aux villes membres de s'adapter aux nouvelles attentes, aux exigences de qualité, aux souhaits d'innovation et de découverte des visiteurs. L'échange des bonnes pratiques avec les acteurs de terrain doit se poursuivre en ligne via un espace numérique dédié au dialogue et au partage d'expériences.

En lien avec les partenaires associés, l'Union doit faire émerger des projets expérimentaux ou régionaux pour proposer une nouvelle valorisation des imaginaires de la Bretagne.



STRUCTURATION ET COMMUNICATION

L'Union doit contribuer à la lisibilité de la destination urbaine de la région Bretagne en menant une politique active de communication basée sur les particularités, les expériences uniques, et les offres culturelles (au sens large) de grande qualité proposée par les villes.

Les villes bretonnes doivent gagner en notoriété, et l'Union doit pouvoir y contribuer en renforçant l'image des villes membres avant, pendant et après les visites, grâce à des actions de communication adaptées aux publics ciblés et à leurs origines, en lien étroit avec le plan d'actions du Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

Plaquette de présentation institutionnelle

Une plaquette de présentation de l'Union a été réalisée et distribuée aux nouveaux Elus à la suite des dernières élections municipales.

Les administrateurs ont souhaité que l'association travaille à la création d'une plaquette institutionnelle, cet outil a pour objectif de présenter l'Union aux nouveaux Elus des communes membres ; son historique, ses missions, ses objectifs, ses partenaires. Elle permet aux Elus de mieux appréhender les acteurs et les dispositifs avec lesquels ils sont amenés à travailler durant leur mandat.

Cette plaquette a été envoyée en mairies mi-mai 2020 pour accompagner et sensibiliser les nouvelles équipes municipales. En parallèle, elle est aussi disponible en ligne dans un espace dédié sur le site Internet de Patrimoines de Bretagne.



PRÉSENTATION

Créé en 1984, le réseau se compose d'une vingtaine de villes espérées sur l'ensemble du territoire de la Bretagne historique. Il regroupe 8 Villes d'Art et d'Histoire, destinations d'un label délivré par le Ministère de la Culture et 13 Villes Historiques, dotées d'un Site Patrimonial Remarquable. Toutes sont engagées et s'inscrivent dans une politique commune de sauvegarde, de valorisation et d'animation de leurs patrimoines.

- 21 villes
- 1 850 000 habitants
- 700 Monuments Historiques

ADHÉRER À L'UNION, C'EST S'ENGAGER À

- Entretien et amélioration son patrimoine par des actions de sauvegarde et de mise en valeur respectant les spécificités architecturales locales ;
- Valoriser le patrimoine bâti et requalifier les espaces publics dans le cadre d'une politique urbanistique durable ;
- Permettre au plus grand nombre de découvrir le patrimoine grâce à une offre culturelle et artistique de qualité ;
- Développer des actions pédagogiques patrimoniales, notamment à destination des habitants et des scolaires ;
- Proposer un accueil public ouvert à l'année, avec un personnel permanent et des outils de communication adaptés ;
- Privilégier des actions de coopération touristique, culturelle, éducative et économique entre les villes membres ;
- Encourager les échanges interrégionaux ou internationaux ;

POUR ADHÉRER

S'inscrire dans la stratégie de développement touristique et patrimonial de son territoire ;
 Être un territoire labellisé Ville ou Pays d'Art et d'Histoire par le Ministère de la Culture ;
 Être en cours de labellisation ou d'élaboration d'un dossier de candidature ;
 Être une ville, de plus de 8000 habitants, dotée d'un site Patrimonial Remarquable.

UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE PARTAGÉE ENTRE DEUX RÉSEAUX

- DIRIGÉES LUCAS**
Directrice
@lucas@patrimoinesdebretagne.com
- ALBAINE TROLLE PAPET**
Chargée de développement patrimonial et tourisme
@alpa@patrimoinesdebretagne.com
- ANNE OUFRE**
Chargée de communication
@anou@patrimoinesdebretagne.com
- HELENE OUFRE**
Chargée patrimoniale
@hele@patrimoinesdebretagne.com

NOS MISSIONS

- Accompagnement, à la demande des villes, dans la mise en œuvre de politiques patrimoniales, et soutien à la mise en valeur des aspects culturels, architecturaux et paysagers des villes.
- Mise en réseau et coordination d'états, de techniciens ainsi que d'intervenants et d'opérateurs du tourisme et du patrimoine sur des projets communs.
- Veille sur les projets menés par les villes du réseau, factualité patrimoniale nationale et internationale.
- Organisation de groupes de travail, Journées Techniques, Colloques et Journées Thématiques.
- Accompagnement à la structuration d'une offre touristique et patrimoniale au sein des destinations touristiques.
- Communication et promotion valorisant les spécificités locales et les offres proposées par les villes pour renforcer l'image de la destination urbaine.

NOS PARTENAIRES

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne ;
- La Région Bretagne ;
- Le Comité Régional du Tourisme Bretagne ;
- Les Conseils Départementaux ;
- Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ;
- Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine ;
- Les Comités Départementaux du Tourisme et les Agences de Développement Touristique ;
- Les Petites Cités de Caractère® de Bretagne et de France ;
- Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

AXE 4. ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE DU RESEAU REGIONAL

L'Union

Depuis 2014, les élus du Bureau et du Conseil d'Administration se réunissent régulièrement pour administrer l'association ; l'exercice 2019 a été marqué par le départ de Laetitia BOIDIN, Présidente de l'Union et la désignation de Gwénaëlle GOUZIEN, Conseillère municipale déléguée au patrimoine et aux métiers d'arts de Quimper, comme successeur.

Depuis, un Bureau transitoire a été élu, dont les membres sont :

Mme Gwénaëlle GOUZIEN : Présidente, Conseillère Municipale de Quimper

M. Marc DROGUET : Vice-Président, Adjoint au Maire de Redon

Mme Marie-France TRMAL : Vice-Présidente et Secrétaire Générale, Adjointe au Maire de Landerneau

Mme Marie-Annick BOUQUAY : Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Vitré

Mme Laurence KERSUZAN : Trésorière, Adjointe au Maire de Pontivy

Mme Ana SOHIER : Secrétaire Générale Adjointe, Conseillère Municipale de Rennes

M. Jean-Bernard VIGHETTI : Délégué

Afin de s'adapter à cette nouvelle dynamique, l'Union a amorcé la révision en 2019 de ses statuts et envisage d'ouvrir ses instances de travail aux EPCI et aux partenaires. Ainsi, trois collèges sont proposés : les membres actifs, les membres associés et les membres d'honneur.

Pour information, les membres actifs demeureraient les villes (et métropoles) adhérentes à l'Union, représentées par deux élus mandatés à cet effet, par le Conseil Municipal (ou le Conseil Métropolitain), mais peuvent également devenir membres actifs les élus communautaires mandatés à cet effet par leur instance respective, dans le cas où la cotisation à l'Union serait financée par leur collectivité.

En effet dans le contexte actuel, les EPCI qui ont la compétence tourisme ont un rôle à jouer dans les enjeux de mise en tourisme des Patrimoines à l'égard des habitants et des visiteurs.

Calendrier 2019

Réunions VAHVH :

- 4 mars, Groupe de Travail Avenir de l'Union
- 26 avril, Bureau & Assemblée Générale à Vitré
- 21 octobre, Conseil d'Administration à Quimper
- 20 novembre, entretien Présidente – Direction

Cités d'Art de Bretagne

Comme chaque année, l'association « Cités d'Art de Bretagne » qui emploie quatre personnels permanents mis à disposition des réseaux, représentant 3,8 équivalents temps plein, a assuré le suivi des personnels.

Cette association de moyens créée en fin d'année 2001, fédère depuis l'origine, l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne et l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne.

Au cours de l'exercice 2019 et conformément à ses Statuts, elle a mené sa mission d'assistance technique de ses membres, en matière de gestion du personnel notamment. A ce titre, « Cités d'Art de Bretagne » est effectivement l'employeur du personnel qui est détaché auprès de trois associations actuellement membres (VAHVH-PCCB-PCCF).

Suite à la démission et au renouvellement des représentants de l'Union, le bureau de l'association « Cités d'Art de Bretagne » se compose désormais de la façon suivante :

M. Benoit LAURIOU : Président, Maire de Pont-Croix / PCCBretagne
M. Gilbert CHAPALAIN : Vice-président, Adjoint au Maire de Roscoff / PCCBretagne
Mme Marie-France TRMAL : Trésorière, Adjointe au Maire de Landerneau / VAHVH
Mme Marie-Annick BOUQUAY : Secrétaire, Adjointe au Maire de Vitré / VAHVH
Mme Françoise GATEL : Secrétaire Adjointe / PCCFrance

Cette composition a été actée le 21 octobre 2019 lors du Conseil d'Administration des VAHVH, et le 14 octobre 2019 lors du Conseil d'Administration de PCC Bretagne et se maintiendra jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de l'association « Cités d'Art de Bretagne », en 2020.

Ainsi depuis 2016, le poste de Président est occupé par un représentant de l'association PCC Bretagne et le poste de Trésorier est occupé par un représentant des VAHVH, afin de former un binôme Président-Trésorier issu des deux structures membres fondateurs.

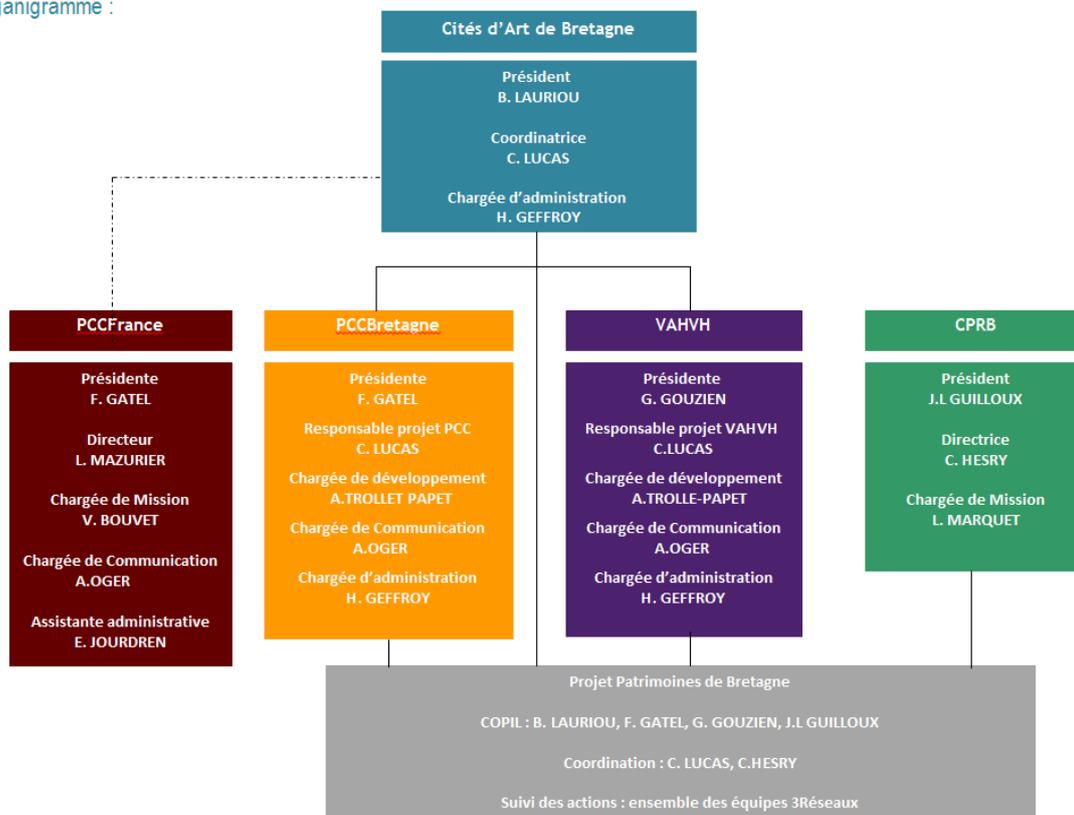
En 2019, plusieurs paramètres organisationnels ont impacté le fonctionnement, notamment le renouvellement d'une partie de l'équipe salariale :

- Le départ d'Audrey MARCHAND, Chargée de Développement Patrimoine et Tourisme en poste du 28 juin au 27 septembre 2019, initialement recrutée pour une mission d'un an.
- Le recrutement d'Alexane TROLLE PAPET en tant que Chargée de Développement Patrimoine et Tourisme en CDD d'un an, arrivée début décembre 2019.
- Le recrutement d'Anaïs OGER, Chargée de Communication en CDI, arrivée mi-janvier 2020.
- L'arrêt de travail de Clémentine LALLEMENT, Chargée de Communication. En arrêt depuis le 13 septembre 2019, une procédure de rupture conventionnelle a été engagée le 6 janvier 2020 à l'initiative de la salariée.

RAPPORT ACTIVITES 2019 /

Dans le cadre de l'association employeur « Cités d'Art de Bretagne », l'organisation interne des missions a été répartie de la manière suivante :

Organigramme :



Le poste de Chargée de développement Patrimoine et Tourisme, vise à assurer l'animation et la construction de l'offre de l'Union, ainsi que la mise en place d'une stratégie de développement patrimonial innovant associant les enjeux touristiques des villes membres.



Il est actuellement occupé par Alexane TROLLE-PAPET.

a-trollepapet@tourismebretagne.com

Le poste de Chargée de Communication, vise à assurer la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle des actions de communication interne et externe, et contribue à la promotion des réseaux par la conception et l'animation des événements de communication sur le territoire des associations.



Il est actuellement occupé par Anaïs OGER.

a-oger@tourismebretagne.com

Déménagement des locaux du CRT Bretagne

En mai 2019, nous avons été informés par A. LEGARDEUR, Directrice du Comité Régional du Tourisme, structure avec laquelle nous avons une convention de mise à disposition d'espaces de travail, que la Région Bretagne était en phase d'analyse des besoins internes et des besoins des satellites qu'elle soutient pour envisager des scénarios de planification de nouveaux espaces de bureaux à Rennes, ou à proximité.

Dans ce contexte, nous avons rapidement amorcé un dialogue avec les services dédiés à ce sujet afin d'évaluer les différentes possibilités qui s'offraient aux associations. Depuis leurs créations les réseaux ont toujours cherché à se rapprocher de leurs partenaires dans l'objectif de renforcer les dynamiques en place et de rationaliser les coûts de fonctionnement.

A ce jour, la question du déménagement des associations dans les nouveaux locaux de la Région a été portée directement auprès de L. CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne et d'A. GALLO, Vice-présidente en charge du Patrimoine et du Tourisme.

Calendrier 2019

Réunions d'équipe CAB :

- 24 janvier • 19 mars • 1^{er} avril • 9 mai • 27 mai • 4 juin • 11 juin • 22 juillet • 26 août
- 3 septembre • 12 novembre

Réunions CAB :

- 15 mars, AG
- 4 juillet, réunion MMA (révision de des contrats)
- 8 juillet, réunion Cabinet Comptable (point dettes et créances CAB)
- 27 septembre, réunion Région (déménagement)
- 8 octobre, groupe de travail CRT (déménagement)
- 15 novembre, bureau

La gestion du personnel :

- Suivi des salariés par la médecine du travail :
- 17 juin, C. Lallement

Autres dates :

- 11 février, accueil d'une stagiaire (A. Trolle Papet) pour le suivi et le développement des animations culturelles
- 25 février, conciliation devant les prud'hommes suite au licenciement de la Directrice
- 5 mars, réunion Cabinet ALTEDIA, volet social
- 13 mars, avenant au contrat de C. Lallement (CDI)
- 15 mars, Assemblée Générale Ordinaire de CAB exercice 2018
- 4 avril, accueil d'une stagiaire (M. Pinel) pour le traitement des données iconographiques
- 24 mai, réunion de bureau CAB

RAPPORT FINANCIER

LES COMPTES DE RESULTAT 2019

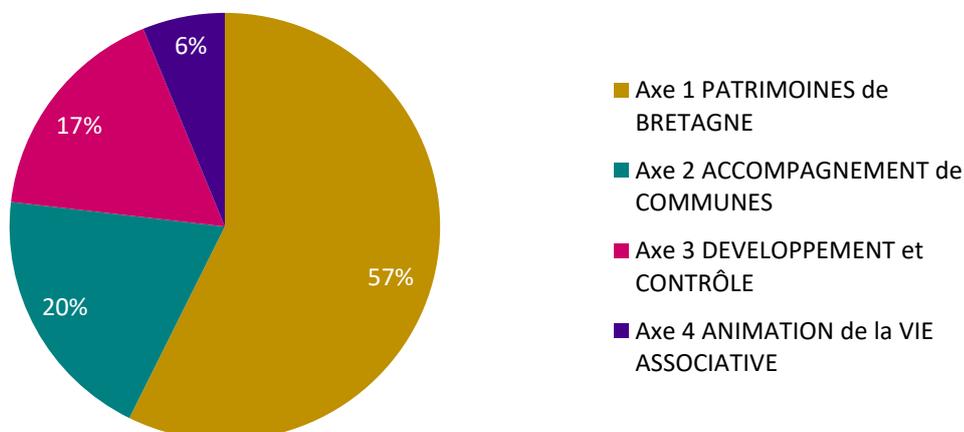
Les comptes portant sur l'exercice 2019 de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne ont été arrêtés au 31 décembre par le cabinet comptable rennais INITIA, et présentent un excédent de 41.00 euros.

Charges d'exploitation	Résultat	Produits d'exploitation	Résultat
60- Achats		70- Prestations	
Fournitures	936,00 €	Cotisations VAHVH	66 112,00 €
	936,00 €	Vente d'ouvrages	100,00 €
			66 212,00 €
		74- Subventions	
61-Services extérieurs		Région	43 000,00€
Locations immobilières	864,00 €	CD 22	1 500,00 €
Stockage doc	1 438,00 €	CD 29	3 000,00 €
Maintenance informatique	568,00 €	CD 35	1 500,00 €
Assurances	193,00 €		49 000,00 €
Frais CRTB	2 085,00 €	76- Produits financiers	
	5 148,00 €		104,00 €
62- Autres services extérieurs		79 - Transferts de charges	
Personnel Cités d'Art	53 764,00 €	Journée Thématique	1 900,00 €
Honoraires INITIA	2 640,00 €	Transfert charges exploitation	7,00 €
Honoraires ALTEDIA	2 340,00 €		
Honoraires COM et PUB	1 101,00 €		
Actions partagées CRT	18 094,00 €		
Journée Thématique	950,00 €		
Téléphone	560,00 €		
Internet	16,00 €		
Banque	55,00 €		
Déplacements	3 254,00 €		
Restauration, hébergement	2 382,00 €		
	85 156,00 €		
65- Autres charges			
Reproduction	489,00 €		
Divers gestion courante	107,00 €		
	596,00 €		
67-Charges exceptionnelles			
Indemnités FLT	24 852,00 €		
68- Dotation d'amortissement			
	390,00 €		
TOTAL	117 078,00 €	TOTAL	117 119,00 €

Le détail analytique de l'exercice 2019 par grandes masses

Axe 1	PATRIMOINES de BRETAGNE	67 000.00 €
1	consolidation du projet commun	
2	organisation des associations et des personnels en mode projet	
3	professionnalisation du personnel	
4	rencontres des acteurs des territoires	
5	expérimentation de projets de territoires	
6	suivi des partenariats communs aux 3Réseaux	
7	organisation d'une journée inter-réseau d'information et de sensibilisation	
8	mise en place d'animations communes (concours photos)	
9	définition du positionnement «Patrimoines de Bretagne»	
10	conception et diffusion d'outils adaptés	
Axe 2	POLITIQUES PATRIMONIALES et TOURISTIQUES	23 000.00 €
11	échanges d'expériences entre villes membres	
12	développement de partenariats dans les domaines du patrimoine et du tourisme	
Axe 3	DEVELOPPEMENT et PROMOTION	20 000.00 €
13	Promotion	
14	Développement et renforcement	
Axe 4	ANIMATION de la VIE ASSOCIATIVE	7 078.00 €
15	gestion courante, administrative et financière	
16	gestion du personnel dans le cadre du groupement d'employeurs Cités d'Art de Bretagne	
	TOTAL	117 078.00 €

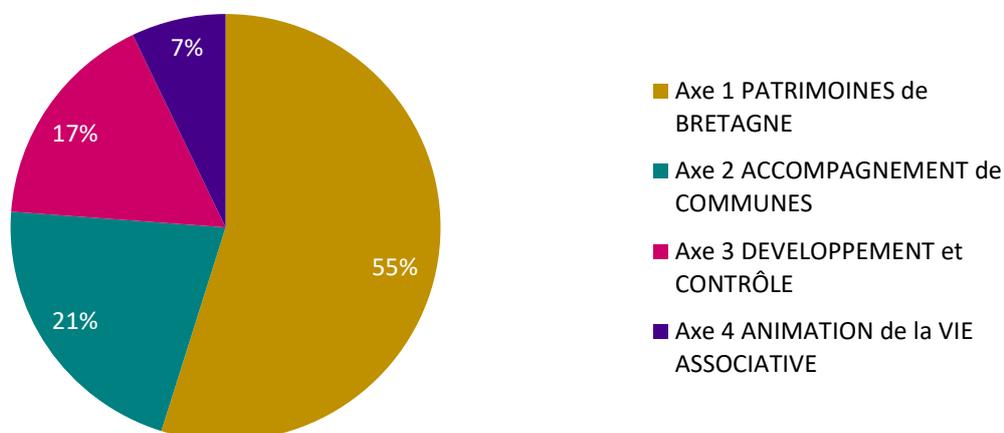
Les pourcentages des dépenses 2019 par nature



Le budget prévisionnel 2020 par grandes masses

Dépenses		Recettes	
Axe 1 Patrimoines de Bretagne	64 750.00 €	Région	43 000.00 €
Axe 2 Accompagnement des communes	23 900.00 €	Ille-et-Vilaine	1 500.00 €
Axe 3 Développement et contrôle	21 900.00 €	Côtes d'Armor	1 500.00 €
Axe 4 Animation vie associative	8 450.00 €	Finistère	3 000.00 €
		Cotisation des communes	66 000.00 €
		Participations JT	2 000.00 €
		Ventes espaces publicitaires	2 000.00 €
TOTAL	119 000.00 €	TOTAL	119 000.00 €

Les pourcentages des dépenses 2020 par nature



ORIENTATIONS 2020

Patrimoines
de Bretagne

2020

SELON LES 4 AXES DE TRAVAIL PRESENTES DANS LA CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE, LE PLAN D' ACTIONS DE L' EXERCICE 2020 POURRAIT SE DEVELOPPER AINSI :

› **AXE 1 :**

Conduite d'un projet commun entre les réseaux bretons Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques, Petites Cités de Caractère®, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, à partir d'un socle partagé, dans un souci de consolider les dynamiques engagées avec pour objectifs la valorisation du patrimoine bâti et la mise en tourisme de celui-ci.

Action 1 : Consolidation du projet commun, suite aux audits

Action 2 : Co-construction d'un nouveau dispositif technique et organisation des associations et des personnels en mode projet

Action 3 : Formation du personnel (professionnalisation, montée en compétences)

› **AXE 2 :**

Renforcement du positionnement des 3Réseaux comme véritables pôles touristiques et patrimoniaux de Bretagne. Accompagnement de la structuration de l'offre patrimoniale dans les territoires.

Action 4 : Rencontres départementales des acteurs des territoires et accueil des nouveaux élus

Action 5 : Rencontres des EPCI et des Destinations Touristiques pour expérimentation de projets de territoires :
Saint-Brieuc Paimpol Les Caps
Rennes et les Portes de Bretagne

Action 6 : Suivi de partenariats communs aux 3Réseaux

Action 7 : Organisation d'une journée inter-réseaux d'information et de sensibilisation avec les CAUE

Action 8 : Organisation du concours photos

› AXE 3 :

Développement d'une politique de promotion et de communication forte en faveur de la destination patrimoniale en Bretagne et renforcer la visibilité des 3Réseaux patrimoniaux (VAHVH, PCC, CPRB) dans le paysage touristique et culturel breton

Action 9 : réflexion sur la refonte des outils de communication en faveur d'une communication 3Réseaux, en s'appuyant sur un positionnement et Patrimoines de Bretagne

Action 10 : conception et diffusion d'outils adaptés

Plan d'action interne :

- blog Patrimoines de Bretagne
- réseaux sociaux
- newsletter

Plan d'action partagé avec le CRT :

- positionnement sur les marchés français (Lille, Ile de France, Lyon)
- positionnement sur la cible famille
- positionnement sur des campagnes digitales

Site Internet Tourisme Bretagne :

présentation des VAHVH sur le site du CRT depuis mi-janvier 2019 :

crt-bretagne.wp.prod.crtbre.nimeops.net/selon-mes-envies/culture-et-patrimoine

Plan d'action partagé avec le CAD22 :

- campagne digitale marché de proximité.

Politiques
patrimoniales,
touristiques et
animations

2020

› AXE 1 :

Mise en place d'un espace d'échanges d'expériences, de réflexion et de partage

Action 11 : Organisation de Journées Thématiques et Techniques, organisation de formations, développement et animation d'un espace numérique d'échanges et de travail

› AXE 2 :

Suivi de projets et développement de partenariats dans les domaines du patrimoine et du tourisme

Action 12 : Renforcement des partenariats existants (notamment ADT et CRT)

Réponse aux sollicitations et accompagnement des villes et destinations touristiques

Mise en place d'un projet régional en lien avec le CRT basé sur un jeu de piste (cf. AMI en annexe)

Développement,
promotion et
communication du
réseau régional
2020

› AXE 1 :

Evolution du projet associatif de l'Union

Action 13 : Révision des statuts de l'association

Création d'une plaquette de présentation institutionnelle

› AXE 2 :

Développement du réseau et accompagnement des villes

Action 14 : Présentation de l'Union aux nouvelles villes potentielles : Dinard, Douarnenez, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire

Accompagnement des nouvelles villes potentielles en vue d'une adhésion à l'Union

Rédaction des rapports de visites



Vie du
réseau
2020

› **AXE 1 :**
Animation du réseau régional

Action 15 : Animation de la vie associative
(Réunions de Bureau, Conseils
d'Administration, Assemblées Générales,
Groupes de travail)

Elaboration des documents cadres, des
dossiers de demande de subventions, des
budgets, etc...

Gestion courante, administrative et financière

Accueil des nouveaux Elus

Action 16 : Gestion du personnel dans le cadre
de l'association employeurs Cités d'Art de
Bretagne et accueil d'un personnel dédié au
projet de l'Union

Trimestre 1

	Janvier	
20 janvier		Commission Animation « Patrimoines de Bretagne », La Rauche-Jaudy
	Février	
6 février		Journée Technique #1 des acteurs du patrimoine des VAHVH, Pontivy
14 février		Commission Communication « Patrimoines de Bretagne », Rennes
14 février		Assemblée Générale « Cités d'Art de Bretagne », Rennes
	Mars	
Reportée		Assemblée Générale VAHVH, Quimperlé

Trimestre 2

	Avril	
6 avril		Bureau
9 avril		Commission Communication « Patrimoines de Bretagne », Rennes
	Mai	
15 mai		Lancement concours photos <i>Objectifs Patrimoines</i>
	Juin	
8 juin		Commission Communication « Patrimoines de Bretagne », Visio
9 juin		Réunion CRT- Projet ludification du patrimoine, Visio
11 juin		Journée Technique #2 sur la situation des guides conférenciers, Visio
Reportée		Journée d'étude sur les aménagements paysagers, Chédigny

Trimestre 3

	Juillet	
6 juillet		Bureau « Cités d'Art de Bretagne », Rennes Réunion Région, Rennes
	Septembre	
1 ^{er} septembre		Journée Technique #3 sur le jeu de piste régional, Rennes
14 septembre		Commission Animation « Patrimoines de Bretagne », Plouaret
25 septembre		Bureau Villes d'Art et d'Histoire, Visio

Trimestre 4

	Octobre	
7 octobre		Assemblée Générale Villes d'Art et d'Histoire, Rennes
	Novembre	
6 novembre		Journée Thématique #17, Education au patrimoine, Brest
	Décembre	
A caler		Conseil d'Administration Villes d'Art et d'Histoire

NOTES /

L'Union des Villes d'Art et d'Histoire
et des Villes Historiques de Bretagne
1 rue Raoul Ponchon - CS 46938
35069 Rennes Cedex

02 99 84 00 80
citesdart@tourismebretagne.com



@VAHVHBretagne